

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS AU 31 DECEMBRE 2015

1. CADRE GENERAL

1.1. BANQUE CENTRALE POPULAIRE

La Banque Centrale Populaire (BCP) est un établissement de crédit, sous forme de société anonyme à Conseil d'Administration. Elle est cotée en bourse depuis le 8 juillet 2004.

La BCP assure un rôle central au sein du Groupe. Elle est investie de deux missions principales :

- Etablissement de crédit habilité à réaliser toutes les opérations bancaires ;
- Organisme central bancaire des Banques Populaires Régionales.

La BCP coordonne la politique financière du Groupe, assure le refinancement des Banques Populaires Régionales et la gestion de leurs excédents de trésorerie ainsi que les services d'intérêt commun pour le compte de ses organismes.

1.2. BANQUES POPULAIRES REGIONALES

Les Banques Populaires Régionales (BPR), au nombre de 10, sont des établissements de crédit habilités à effectuer toutes les opérations de banque dans leurs circonscriptions territoriales respectives. Elles sont organisées sous la forme coopérative à capital variable, à Directoire et Conseil de Surveillance.

1.3. CREDIT POPULAIRE DU MAROC

Le Crédit populaire du Maroc (CPM) est un groupement de banques constitué par la Banque Centrale Populaire et les Banques Populaires Régionales. Il est placé sous la tutelle d'un comité dénommé Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc.

1.4. COMITE DIRECTEUR

Le Comité Directeur est l'instance suprême exerçant exclusivement la tutelle sur les différents organismes du CPM. Ses principales attributions sont :

- Définir les orientations stratégiques du Groupe
- Exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des organismes du CPM
- Définir et contrôler les règles de fonctionnement communes au Groupe
- Prendre toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement des organismes du CPM et à la sauvegarde de leur équilibre financier.

1.5. MECANISME DE GARANTIE

Le Crédit Populaire du Maroc dispose d'un fonds de soutien destiné à préserver la solvabilité de ses organismes. Ce fonds de soutien est alimenté par la BCP et les BPR par le versement d'une contribution fixée par le Comité Directeur.

1.6 FAITS MARQUANTS

La loi N 77-14 modifiant et complétant la loi 12-96 portant réforme du Crédit Populaire du Maroc a été publiée le 20 juillet 2015. La nouvelle loi prévoit des dispositions visant le renforcement de la cohésion de l'ensemble des composantes du CPM à travers notamment une nouvelle configuration du capital. Ainsi, suite à la promulgation de cette loi, la BCP a porté sa participation dans le capital de chaque BPR à hauteur de 52%.

Le Groupe Banque Populaire continue à renforcer sa position dans la zone UEMOA. Au cours de l'exercice 2015, la BCP a procédé à l'acquisition de 9,6% du capital d'ABI portant ainsi sa participation à 74,6%. Par ailleurs la BCP, à travers sa filiale ABI, a élargi son périmètre en intégrant quatre filiales d'assurances implantées en Côte d'Ivoire et au Togo.

La Banque Centrale Populaire a réalisé une augmentation de capital à hauteur de 5% en faveur du personnel pour un montant de 1,7 milliards de DH.

2. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

2.1. CONTEXTE

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés du Groupe Banque Centrale Populaire à compter du 1er janvier 2008 avec bilan d'ouverture et au 1er janvier 2007, conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1 « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS, en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

2.2. NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

2.2.1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de la Banque Centrale Populaire regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés de la BCP. Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le CPM obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont

également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession. Il est à noter que les BPR sont intégrées, à partir de 2010, dans le périmètre de consolidation de la BCP.

Entreprises contrôlées : Filiales

Les entreprises contrôlées par le CPM sont consolidées par intégration globale. Le CPM contrôle une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le CPM détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale.

Il est attesté lorsque le CPM dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

2.2.1.1. Entreprises sous contrôle conjoint : Co-entreprises

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ou par mise en équivalence. Le CPM possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

2.2.1.2. Entreprises sous influence notable : Associées

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle.

Elle est présumée si le CPM détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le CPM y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée.

L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

Si la quote-part du CPM dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le CPM cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le CPM a une obligation légale ou implicite de la faire ou lorsqu'elle a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

2.2.1.3. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres.

2.2.2. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

2.2.2.1. Définition du périmètre

Afin de définir les sociétés à intégrer dans le périmètre de consolidation, les critères suivants doivent être respectés :

- Le CPM doit détenir, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels.
- L'une des limites suivantes est atteinte :
 - Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé.
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée.
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les titres de participation sur lesquelles la BCP n'a aucun contrôle ne sont pas intégrés au niveau du périmètre même si leur contribution remplit les critères présentés ci-dessus.

Il est à noter que le CPM a choisi la consolidation selon l'optique de la maison mère.

2.2.2.2. Exception

Une entité ayant une contribution non significative doit intégrer le périmètre de consolidation si elle détient des actions ou parts dans des filiales qui vérifient un des critères ci-dessus décrits.

2.2.2.3. La consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif a été précisée par le SIC 12. En application de ce texte, la Fondation Banque Populaire pour le micro crédit a été intégrée dans le périmètre de consolidation. La présidence du conseil d'administration de la fondation est assurée par le Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire suite à la modification de ses statuts.

Les exclusions du périmètre de consolidation :

Une entité contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque dès son acquisition, les titres de cette entité sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure à brève échéance. Ces titres sont comptabilisés dans la catégorie des actifs destinés à être cédés, et évalués à la juste valeur par résultat. Les participations (hors participations majoritaires) détenues par des entités de capital-risque sont également exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2015

2.2.2.4. Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercé par le Groupe Banque Populaire sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

Les acquisitions d'intérêts minoritaires sont comptabilisées en utilisant la « parent equity extension method », par la quelle la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en goodwill.

2.3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, hors exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

2.3.1. COMPTABILISATION INITIALE

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

2.3.2. EVALUATION ET COMPTABILISATION ULTERIEURES

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur. Il est également possible d'opter pour la réévaluation postérieurement à la comptabilisation initiale.

2.3.3. AMORTISSEMENT

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

2.3.4. DEPRECIATION

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables ainsi que les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas d'amélioration de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.

Les dépréciations sont comptabilisées dans le poste « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

2.3.5. PLUS OU MOINS-VALUES DE CESSION

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Gains nets sur autres actifs ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

2.3.6. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Approche par composants

Dans les comptes sociaux, les constructions sont amorties linéairement sur 25 ans, alors qu'elles dans les comptes sociaux, les constructions sont amorties linéairement sur 25 ans, alors qu'elles sont constituées de plusieurs composants qui n'ont pas, en principe, les mêmes durées d'utilité.

La définition des composants standards des différentes catégories de constructions a été effectuée suite à une expertise métier et à une étude réalisée auprès de certaines BPR. La répartition par composants s'applique de manière différente selon la nature des constructions.

Ainsi, quatre familles de constructions ont été définies, et pour chacune d'elle une répartition moyenne par composants a été établie. Chaque composant a fait l'objet d'un amortissement sur la durée d'utilité documentée en interne.

Evaluation

Le Groupe a opté pour le modèle du coût, l'option de réévaluation prévue par IAS 16 n'a pas été retenue.

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Toutefois, selon IFRS 1, une entité peut décider d'évaluer une immobilisation corporelle à la date de transition aux IFRS à sa juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date. Cette option a été retenue pour les terrains qui ont fait l'objet de réévaluation par des experts externes.

2.4. CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

2.4.1. LE GROUPE EST LE BAILLEUR

Les locations consenties par une société du Groupe sont analysées comme des contrats de location-financement (crédit-bail, location avec option d'achat et autres) ou en contrats de location simple.

2.4.1.1. Contrats de location financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.

Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou collectives, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

2.4.1.2. Contrats de location simple

Un contrat de location simple est un contrat par lequel, la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transférée au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.

Les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

2.4.2. LE GROUPE EST LE PRENEUR

Les contrats de location pris par une société du Groupe sont analysés comme des contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

2.4.2.1. Contrats de location financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt.

L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat.

En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur.

Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.

La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

2.4.2.2. Contrats de location simple

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS AU 31 DECEMBRE 2015

2.5. PRETS ET CREANCES, ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

2.5.1. PRETS ET CREANCES

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits à la clientèle et les opérations interbancaires réalisées par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi, que certaines commissions perçues (frais de dossier, commissions de participation et d'engagement), considérés comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit, calculée selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution. Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

2.5.2. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les engagements de financement sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission d'engagement perçue. Elles sont comptabilisées conformément aux règles énoncées ci-dessus.

Une provision pour risque est constatée, le cas échéant, s'il apparaît que cet engagement se traduira par une perte probable du fait notamment de la défaillance du bénéficiaire de l'engagement.

2.5.3. ENGAGEMENTS DE GARANTIES DONNEES

Les engagements de garantie sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission de garantie perçue. Ces commissions sont ensuite comptabilisées en résultat prorata temporis sur la période de garantie.

Une provision pour risque est constatée, le cas échéant, s'il apparaît que cet engagement se traduira par une perte probable du fait notamment de la défaillance du débiteur.

2.6. DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

2.6.1. PRINCIPES GENERAUX

Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur, soit au bilan (actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat, y compris les dérivés, et actifs financiers disponibles à la vente), soit dans les notes aux états financiers pour les autres actifs et passifs financiers.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé, un passif éteint, entre deux parties consentantes, informées et agissant dans le cadre d'un marché concurrentiel.

La juste valeur est le prix coté sur un marché actif lorsqu'un tel marché existe ou, à défaut, celle déterminée en interne par l'usage d'une méthode de valorisation, qui incorpore le maximum de données observables du marché en cohérence avec les méthodes utilisées par les acteurs du marché.

2.6.2. PRIX COTES SUR UN MARCHE ACTIF

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

2.6.3. PRIX NON COTES SUR UN MARCHE ACTIF

Lorsque le prix d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, la valorisation est opérée par l'usage de modèles généralement utilisés par les acteurs du marché (méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie, modèle de Black-Scholes pour les options).

Le modèle de valorisation incorpore le maximum de données observables du marché : prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires, courbe des taux d'intérêt, cours des devises, volatilité implicite, prix des marchandises.

La valorisation issue des modèles est effectuée sur des bases prudentes. Elle est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité et du risque de crédit, afin de refléter la qualité de crédit des instruments financiers.

2.6.4. MARGE DEGAGEE LORS DE LA NEGOCIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers (day one profit) :

- Est immédiatement constatée en résultat si les prix sont cotés sur un marché actif ou si le modèle de valorisation n'incorpore que des données observables du marché ;
- Est différée et étalée en résultat sur la durée du contrat, lorsque toutes les données ne sont pas observables sur le marché ; lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ; la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

2.6.5. ACTIONS NON COTEES

La juste valeur des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction

récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (actualisation des flux futurs de trésorerie), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au Groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Les actions dont la valeur comptable est inférieure à 1 million de dirhams ne font pas objet d'une réévaluation.

2.7. TITRES

Les titres détenus par le Groupe sont classés en trois catégories :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Actifs financiers disponibles à la vente ;
- Placements détenus jusqu'à l'échéance.

2.7.1. ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat comprend :

- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ;
- Les actifs financiers que le Groupe a choisi par option de comptabiliser et d'évaluer à la juste valeur par résultat dès l'origine, car cette option permet une information plus pertinente.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, coupon couru inclus pour les titres à revenu fixe, sont comptabilisés en résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat ». De même, les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sont comptabilisés dans ce poste. L'évaluation du risque de crédit sur ces titres est comprise dans leur juste valeur.

2.7.2. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux autres catégories.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, hors coupon couru pour les titres à revenu fixe, sont présentés dans le poste des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ».

Les règles d'évaluation des titres à revenus fixe ou variable non cotés sur un marché réglementé sont formalisées en interne et respectées d'un arrêté à l'autre.

Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans le poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

2.7.3. PLACEMENTS DETENUS JUSQU'A L'ECHANCE

La catégorie des « Placements détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition (y compris les frais de transaction s'ils présentent un caractère significatif) et la valeur de remboursement de ces titres. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

2.7.4. OPERATIONS DE PENSIONS ET PRETS / EMPRUNTS DE TITRES

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée. Néanmoins, pour les opérations de pension initiées par les activités de transaction, le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de transaction, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS AU 31 DECEMBRE 2015

à la juste valeur par résultat ».

2.7.5. DATE DE COMPTABILISATION ET DE DECOMPTABILISATION

Les titres sont comptabilisés au bilan à la date de règlement et de livraison. Durant ces délais, les conséquences des changements de juste valeur sont prises en compte en fonction de la catégorie dans laquelle ces titres seront classés. Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés. Ils sont alors décomptabilisés et les plus ou moins-values de cession sont constatées en résultat sous le poste approprié.

2.7.6. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Les options retenues pour la classification des différents portefeuilles de titres sont les suivantes :

Actifs Financiers à la juste valeur par résultat

- Titres de transaction
- Produits dérivés

Actifs financiers disponibles à la vente

- Bons du trésor classés en titres de placement
- Obligations marocaines non cotés
- Titres d'OPCVM détenus (titrisation)
- OPCVM et actions
- Bons du trésor reclassés des titres d'investissement

Placements détenus jusqu'à l'échéance

- Titres d'investissements (hors bons du trésor reclassés en AFS)
- Bons du trésor habitat économique classés en titres de placement.

2.8. OPERATIONS EN DEVICES

2.8.1. ACTIFS ET PASSIFS MONETAIRES LIBELLES EN DEVICES

Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture.

Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Les opérations de change à terme sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les écarts de conversion sont constatés en résultat sauf lorsque l'opération est qualifiée de couverture en flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont alors constatés en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture et comptabilisés en résultat de la même manière et selon la même périodicité que les résultats de l'opération couverte.

2.8.2. ACTIFS NON MONETAIRES LIBELLES EN DEVICES

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et évalués à la juste valeur (Titres à revenu variable) sont comptabilisés de la manière suivante :

Ils sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat »

Ils sont constatés en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une couverture de valeur en juste valeur ; les écarts de change sont alors constatés en résultat.

Les actifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur demeurent à leur cours de change historique.

2.9. DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS

2.9.1. DEPRECIATION SUR PRETS ET CREANCES ET ASSIMILES

Périmètre : Prêts et créances, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et engagements de financement et de garantie.

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

2.9.1.1. Dépréciation sur base individuelle

Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues. Au niveau individuel, la dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif (TIE) d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables notamment des garanties et des perspectives de recouvrement du principal et des intérêts.

La dépréciation est enregistrée dans le compte de résultat, dans le poste « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans le poste « Coût du risque ».

À compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

2.9.1.2. Dépréciation sur base collective

Les actifs non dépréciés individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes.

Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade attribuée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans le poste « Coût du risque ».

En application des dispositions des normes IFRS, il est possible de faire appel à son jugement d'expert pour corriger les flux de recouvrement issus des données statistiques et les adapter aux conditions en vigueur au moment de l'arrêt.

2.9.2. DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

Les « actifs financiers disponibles à la vente » sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

En particulier, concernant les titres à revenu variable cotés sur un marché actif, une baisse prolongée ou significative du cours en deçà de son coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est constatée en « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

Une dépréciation sur un titre à revenu variable est constituée sous le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

2.9.3. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

- Pour la provision individuelle des crédits (créances individuellement significatives) :

Toutes les créances en souffrances qualifiées de « gros dossiers » sont revues au cas par cas pour déterminer les flux de recouvrement attendus sur un horizon de 5 années et calculer par conséquent la provision IFRS par différence entre le montant brute de la créance et la valeur actualisée de ces flux au TIE d'origine.

- Pour la provision individuelle des crédits (créances individuellement non significatives):

Les créances en souffrances qualifiées de « petits dossiers » font l'objet d'une modélisation statistique (modélisation des flux de recouvrement historiques) par classe homogène de risque.

- Pour la provision collective :

Le Groupe a défini des critères d'identification des créances sensibles et a développé des modèles statistiques pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances sensibles en créances en souffrance.

2.10. DETTES REPRESENTÉES PAR TITRE ET ACTIONS PROPRES

2.10.1. DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres.

Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

2.10.2. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Selon la réglementation interne des BPR, celles-ci se réservent le droit inconditionnel de répondre favorablement aux demandes de remboursement des porteurs de parts sociales. Cette disposition a pour effet de ne pas reclasser une quote-part du capital des BPR en passifs financiers.

2.10.3. ACTIONS PROPRES

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DECEMBRE 2015

2.11. DERIVES ET DERIVES INCORPORÉS

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

2.11.1. PRINCIPE GENERAL

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan dans les postes « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

2.11.2. DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

- La couverture en juste valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe.
- La couverture en flux de trésorerie est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux variables et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument et de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum semestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place.

Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 et 125 %.

Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts.

Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transactions et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

2.11.3. DERIVES INCORPORES

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont séparés de la valeur de l'instrument hôte lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

Les dérivés sont comptabilisés séparément en tant que dérivés et le contrat hôte selon la catégorie dans laquelle il est classé.

Néanmoins, lorsque l'instrument composé est comptabilisé dans son intégralité dans la catégorie « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat », aucune séparation n'est effectuée.

2.12. COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

Les commissions sur prestations de services sont comptabilisées de la manière suivante :

- Commissions qui font partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier : commissions de dossier, commissions d'engagement, etc. De telles commissions sont traitées comme un ajustement du taux d'intérêt effectif (sauf lorsque l'instrument est évalué en juste valeur par résultat).
- Commissions qui rémunèrent un service continu : locations de coffres forts, droits de garde sur titres en dépôt, abonnements télématiques ou cartes bancaires, etc. Elles sont étalées en résultat sur la durée de la prestation au fur et à mesure que le service est rendu.
- Commission rémunérant un service ponctuel : commissions de bourse, commissions d'encaissement, commissions de change, etc. Elles sont comptabilisées en résultat lorsque le service a été rendu.

2.13. AVANTAGES DU PERSONNEL

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages. Ces usages génèrent une obligation implicite lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les prestations aux membres du personnel. Il y a, par exemple, obligation implicite si un changement des usages de l'entité entraîne une dégradation inacceptable des relations avec le personnel.

Typologie des avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel du Groupe Banque Populaire sont classés en quatre catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation... l'abandonnement ;
- Les avantages à long terme qui comprennent notamment les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite ;

- Les indemnités de fin de contrat de travail ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par la couverture médicale des retraités.

2.13.1. AVANTAGES A COURT TERME

Le Groupe comptabilise une charge lorsque les services rendus par les membres du personnel ont été utilisés en contrepartie des avantages consentis.

2.13.2. AVANTAGES A LONG TERME

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Sont notamment concernées les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite. Ces avantages sont provisionnés dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

2.13.3. INDEMNITES DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

2.13.4. AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

Le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge du Groupe qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel. Le principal régime à prestations définies identifié par le Groupe est celui de la couverture médicale des retraités et de leur famille.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par le Groupe et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraînant des écarts actuariels.

A partir du 30/06/2013, et conformément à la norme IAS 19 révisée, le Groupe n'applique plus la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements.

Les calculs effectués par le Groupe sont régulièrement examinés par un actuaire indépendant.

2.13.5. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition a été imputé sur les capitaux propres.

Lors du passage aux IFRS, les engagements significatifs de couverture médicale aux retraités et de départ volontaire anticipé ont été provisionnés pour la première fois.

Afin de réaliser les évaluations actuarielles, les hypothèses de base des calculs ont été déterminées spécifiquement pour chaque régime.

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations émises par l'Etat marocain, auxquels une prime de risque est ajoutée, pour estimer les taux de rendement des obligations des entreprises de premières catégories de maturité équivalente à la durée des régimes.

Les actifs de couverture du régime de couverture médicale sont investis exclusivement en bons du trésor émis par l'Etat marocain. Le taux de rendement des placements est donc celui des ces dernières.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS AU 31 DECEMBRE 2015

2.14. PROVISIONS AU PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux concernent principalement les provisions pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux. Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

2.14.1. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Les provisions pour risques et charges supérieures à 1 MDH ont été analysées, afin de s'assurer de leur éligibilité aux conditions prévues par les normes IFRS.

2.15. IMPOTS COURANT ET DIFFERE

2.15.1. IMPOT COURANT

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe, sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

2.15.2. IMPOT DIFFERE

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables, dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs, sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt, dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

2.16. CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES ET NON RECYCLABLES

Les ajustements FTA ont été inscrits dans les comptes consolidés de la banque en contrepartie des capitaux propres.

Les impacts des corrections de valeur sur les capitaux propres peuvent être définitifs ou temporaires :

Si l'ajustement FTA a pour origine une écriture IFRS qui aurait dû impacter le résultat, l'écart de valeur est définitivement gelé en capitaux propres, à travers l'utilisation d'un compte de capitaux propres non recyclables.

Si l'ajustement FTA a pour origine une écriture IFRS impactant les capitaux propres, le recyclage en résultat est possible lors de la cession ou lors de la matérialisation de la couverture, à travers l'utilisation d'un compte de capitaux propres recyclables.

2.17. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, offices des chèques postaux, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables. Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent

des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou co-entreprises consolidées, ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors Titres de créances négociables).

2.18. ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNEES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ».

Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente. Les actifs concernés cessent d'être amortis.

En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat.

Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente. L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

2.19. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe Banque Populaire est organisé autour de trois pôles d'activité principaux :

- Banque Maroc comprenant le Crédit populaire du Maroc, Média Finance, Chaabi International Bank Off Shore, Chaabi Capital Investissement (CCI), Upline Group, Maroc Assistance Internationale, Bank Al Amal, Attawfiq Micro Finance, BP Shore, FPCT Sakane et Infra Maroc Capital (IMC).
- Sociétés de financement spécialisées comprenant Vivalis, Maroc Leasing et Chaabi LLD.
- Banque de détail à l'international comprenant Chaabi Bank, Banque Populaire Marocco-Centrafricaine, Banque Populaire Marocco-Guinéenne et Atlantic Bank International

Chacun de ces métiers enregistre les charges et produits, ainsi que les actifs et passifs qui lui sont rattachés après élimination des transactions intragroupe.

2.20. UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Groupe exige de la Direction et des gestionnaires la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations, qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat, comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes associées.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers. Ce qui est notamment le cas pour :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit ;
- De l'usage de modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- Du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers à la juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes aux états financiers ;
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

2.21. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

2.21.1. FORMAT DES ETATS FINANCIERS

En l'absence de format préconisé par les IFRS, les états financiers du Groupe sont établis conformément aux modèles prescrits par Bank Al-Maghrib.

2.21.2. REGLES DE COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan, si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2015

BILAN IFRS CONSOLIDE

| | (en milliers de DH) | |
|--|---------------------|--------------------|
| ACTIF IFRS | 31/12/15 | 31/12/14 |
| Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux | 9 666 234 | 7 707 057 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 25 335 277 | 22 299 294 |
| Instruments dérivés de couverture | | |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 26 512 233 | 28 390 362 |
| Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés | 19 798 216 | 11 689 460 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 210 134 275 | 206 081 804 |
| Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux | | |
| Placements détenus jusqu'à leur échéance | 16 104 743 | 17 402 448 |
| Actifs d'impôt exigible | 730 719 | 817 624 |
| Actifs d'impôt différé | 480 251 | 287 558 |
| Comptes de régularisation et autres actifs | 8 913 120 | 4 833 927 |
| Actifs non courants destinés à être cédés | | |
| Participations dans des entreprises mises en équivalence | 43 186 | 54 121 |
| Immubles de placement | | |
| Immobilisations corporelles | 9 120 136 | 8 502 909 |
| Immobilisations incorporelles | 737 025 | 537 754 |
| Ecart d'acquisition | 1 253 301 | 1 025 418 |
| TOTAL ACTIF IFRS | 328 828 716 | 309 629 736 |

COMPTE DE RESULTAT IFRS CONSOLIDE

| | (en milliers de DH) | |
|--|---------------------|-------------------|
| | 31/12/15 | 31/12/14 |
| Intérêts et produits assimilés | 14 967 103 | 14 785 469 |
| Intérêts et charges assimilés | -4 477 642 | -4 772 302 |
| MARGE D'INTERETS | 10 489 461 | 10 013 167 |
| Commissions perçues | 2 183 458 | 2 242 500 |
| Commissions servies | -231 081 | -325 597 |
| MARGE SUR COMMISSIONS | 1 952 377 | 1 916 903 |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | 1 752 478 | 2 158 220 |
| Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente | 609 147 | 232 599 |
| RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHÉ | 2 361 625 | 2 390 819 |
| Produits des autres activités | 1 112 544 | 715 022 |
| Charges des autres activités | -575 117 | -289 351 |
| PRODUIT NET BANCAIRE | 15 340 891 | 14 746 560 |
| Charges générales d'exploitation | -6 666 521 | -6 064 826 |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles | -835 096 | -804 449 |
| RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION | 7 839 274 | 7 877 285 |
| Coût du risque | -3 253 131 | -3 027 408 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | 4 586 142 | 4 849 877 |
| Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence | -7 937 | -2 050 |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | 105 771 | 16 059 |
| Variations de valeurs des écarts d'acquisition | | |
| RESULTAT AVANT IMPOTS | 4 683 976 | 4 863 886 |
| Impôts sur les bénéfices | -1 661 198 | -1 608 141 |
| RESULTAT NET | 3 022 779 | 3 255 745 |
| Résultat hors groupe | 511 392 | 1 060 265 |
| RESULTAT NET PART DU GROUPE BCP⁽¹⁾ | 2 511 387 | 2 195 480 |
| Résultat par action (en dirham) | 13,78 | 12,68 |
| Résultat dilué par action (en dirham) | 13,78 | 12,68 |

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

| | (en milliers de DH) | |
|---|---------------------|------------------|
| | 31/12/15 | 31/12/14 |
| Résultat net | 3 022 779 | 3 255 745 |
| Ecart de conversion | -24 010 | -1 123 |
| Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente | 285 916 | 332 501 |
| Réévaluation des instruments dérivés de couverture | | 37 101 |
| Réévaluation des immobilisations | | |
| Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies | 22 418 | -60 528 |
| Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence | | |
| Total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | 284 324 | 307 951 |
| Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | 3 307 103 | 3 563 696 |
| Part du groupe ⁽¹⁾ | 2 445 222 | 2 539 906 |
| Part des minoritaires | 861 881 | 1 023 790 |

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

| | Capital | Réserves liées au capital | Actions propres | Réserves et résultats consolidés | Gains ou pertes latents ou différés | Capitaux propres part Groupe ⁽¹⁾ | Intérêts minoritaires | Total |
|---|------------------|---------------------------|-----------------|----------------------------------|-------------------------------------|---|-----------------------|-------------------|
| Capitaux propres clôture 31.12.2013 | 1 731 421 | 14 813 707 | | 7 822 212 | 1 020 967 | 25 388 307 | 9 077 353 | 34 465 659 |
| Opérations sur capital | | | | 7 265 | | 7 265 | 368 494 | 378 788 |
| Paiements fondés sur des actions | | | | | | | | |
| Opérations sur actions propres | | | | | | | | |
| Affectation du résultat | | 1 685 271 | | -1 685 271 | | | -2 310 285 | -2 310 285 |
| Dividendes | | -822 424 | | | | -822 424 | 45 140 | -777 284 |
| Résultat de l'exercice | | | | 2 195 480 | | 2 195 480 | 1 060 267 | 3 255 745 |
| Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A) | | | | | 335 720 | 335 720 | -26 645 | 309 074 |
| Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B) | | | | | -23 274 | 8 707 | -9 830 | -1 123 |
| Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (C) | | | | 31 981 | | | | 31 981 |
| Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C) | | | | | 312 445 | 344 426 | -36 475 | 307 951 |
| Variation de périmètre | | | | -243 611 | | -243 611 | -314 075 | -560 714 |
| Autres variations | | -63 844 | | 80 662 | | 16 818 | -53 042 | -36 223 |
| Capitaux propres clôture 31.12.2014 | 1 731 421 | 15 612 710 | | 8 208 718 | 1 333 413 | 26 886 261 | 7 837 377 | 34 723 637 |
| Opérations sur capital | | 1 676 743 | | -14 364 | | 1 662 379 | | 1 662 379 |
| Paiements fondés sur des actions | | | | | | | | |
| Opérations sur actions propres | | | | | | | | |
| Affectation du résultat | | 1 725 620 | | -1 725 620 | | | -645 116 | -645 116 |
| Dividendes | | -908 995 | | | | -908 995 | 60 276 | -848 719 |
| Résultat de l'exercice | | | | 2 511 387 | | 2 511 387 | 511 392 | 3 022 779 |
| Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D) | | | | | -56 227 | -56 227 | 364 562 | 308 334 |
| Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E) | | | | | -46 388 | -9 937 | -14 073 | -24 010 |
| Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (F) | | | | 36 451 | | | | 36 451 |
| Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F) | | | | | -66 164 | -66 164 | 350 488 | 284 324 |
| Variation de périmètre | | | | -99 245 | | -99 245 | 854 496 | 755 251 |
| Autres variations | | -61 825 | | -63 832 | | -125 657 | 10 681 | -114 976 |
| Capitaux propres clôture 31/12/2015 | 1 731 421 | 18 044 253 | | 8 853 498 | 1 230 797 | 29 859 969 | 8 979 595 | 38 839 564 |

⁽¹⁾ Suite à la prise de participation majoritaire par la Banque Centrale Populaire dans le capital des Banques Populaires Régionales, la BCP consolide les BPRs par intégration globale.

PASSIF IFRS

| | (en milliers de DH) | |
|---|---------------------|--------------------|
| | 31/12/15 | 31/12/14 |
| Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux | 550 175 | 69 716 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | | 53 207 |
| Instruments dérivés de couverture | | |
| Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés | 25 804 021 | 32 414 027 |
| Dettes envers la clientèle | 250 313 094 | 229 821 368 |
| Dettes représentées par un titre | | |
| Titres de créance émis | 224 113 | 269 924 |
| Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux | | |
| Passifs d'impôt courant | 1 100 045 | 1 126 644 |
| Passifs d'impôt différé | 436 310 | 496 122 |
| Comptes de régularisation et autres passifs | 5 720 565 | 5 643 327 |
| Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés | | |
| Provisions techniques des contrats d'assurance | 846 810 | 126 172 |
| Provisions pour risques et charges | 2 318 107 | 1 748 166 |
| Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie | 2 642 489 | 2 719 018 |
| Dettes subordonnées | 2 675 911 | 2 637 424 |
| Capital et réserves liées | 19 775 674 | 17 344 131 |
| Actions propres | | |
| Réserves consolidées | 11 847 209 | 10 101 197 |
| - Part du groupe ⁽¹⁾ | 3 699 622 | 3 294 220 |
| - Part des minoritaires | 8 147 587 | 6 806 977 |
| Gains ou pertes latents ou différés | 1 551 414 | 1 303 547 |
| - Part du groupe ⁽¹⁾ | 1 230 798 | 1 333 413 |
| - Part des minoritaires | 320 616 | -29 866 |
| Résultat net de l'exercice | 3 022 779 | 3 255 745 |
| - Part du groupe ⁽¹⁾ | 2 511 387 | 2 195 480 |
| - Part des minoritaires | 511 392 | 1 060 265 |
| TOTAL PASSIF IFRS | 328 828 716 | 309 629 736 |

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

| | (en milliers de DH) | |
|---|---------------------|-------------------|
| | 31/12/15 | 31/12/14 |
| Résultat avant impôts | 4 683 976 | 4 863 886 |
| +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 740 000 | 830 032 |
| +/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations | 30 005 | -472 |
| +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers | 2 166 959 | 2 917 009 |
| +/- Dotations nettes aux provisions | 207 397 | 108 734 |
| +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence | 959 | 2 232 |
| +/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement | -1 490 243 | -1 050 700 |
| +/- Perte nette/(gain net) des activités de financement | | |
| +/- Autres mouvements | 176 877 | 231 655 |
| Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements | 1 831 954 | 3 038 490 |
| +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés | -18 372 328 | 5 247 931 |
| +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle | 14 868 699 | 11 065 449 |
| +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers | 525 565 | -11 826 468 |
| +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers | -3 107 525 | 1 343 456 |
| - Impôts versés | -2 163 313 | -1 774 917 |
| Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles | -8 248 902 | 4 055 451 |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle | -1 732 972 | 11 957 827 |
| +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations | 129 551 | -282 528 |
| +/- Flux liés aux immeubles de placement | | |
| +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles | -1 176 938 | -1 694 669 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement | -1 047 387 | -1 977 197 |
| +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires | 1 138 872 | -398 496 |
| +/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement | -199 670 | 1 040 366 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement | 939 202 | -7 438 862 |
| Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie | 15 488 | 11 964 |
| Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | -1 825 669 | 2 553 732 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture | 11 936 137 | 9 382 405 |
| Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif) | 7 637 341 | 6 697 389 |
| Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit | 4 298 796 | 2 685 016 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture | 10 110 468 | 11 936 137 |
| Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif) | 9 116 059 | 7 637 341 |
| Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit | 994 409 | 4 298 796 |
| Variation de la trésorerie nette | -1 825 669 | 2 553 732 |

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2015

3.1 ACTIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

(en milliers de dhs)

| | 31/12/15 | | | 31/12/14 | | |
|---|------------------------------|--|-------------------|------------------------------|--|-------------------|
| | Portefeuille de transactions | Portefeuille évalué en valeur de marché sur option | Total | Portefeuille de transactions | Portefeuille évalué en valeur de marché sur option | Total |
| Titres de transaction | 25 247 543 | | 25 247 543 | 22 291 363 | | 22 291 363 |
| Bons du Trésor et valeurs assimilées | 14 555 840 | | 14 555 840 | 11 478 916 | | 11 478 916 |
| Autres titres de créance | 293 931 | | 293 931 | 26 198 | | 26 198 |
| Titres de propriété | 10 397 772 | | 10 397 772 | 10 786 249 | | 10 786 249 |
| Instruments financiers dérivés de transaction | 87 734 | | 87 734 | 7 931 | | 7 931 |
| Instruments dérivés de cours de change | 87 734 | | 87 734 | 7 931 | | 7 931 |
| TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT | 25 335 277 | | 25 335 277 | 22 299 294 | | 22 299 294 |

3.2 ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

(en milliers de DH)

| | 31/12/15 | 31/12/14 |
|---|-------------------|-------------------|
| Titres de créance négociables | 12 154 130 | 16 502 802 |
| Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale | 11 476 612 | 16 356 161 |
| Autres titres de créance négociables | 677 518 | 146 641 |
| Obligations | 3 997 725 | 2 362 020 |
| Obligations d'Etat | 3 105 012 | 2 151 862 |
| Autres Obligations | 892 713 | 210 158 |
| Actions et autres titres à revenu variable | 10 971 211 | 10 093 256 |
| dont titres cotés | 895 157 | 1 131 878 |
| dont titres non cotés | 10 076 054 | 8 961 378 |
| TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE AVANT DEPRECIATION | 27 123 066 | 28 958 078 |
| dont gains et pertes latents | 1 955 807 | 1 938 157 |
| Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente | 610 833 | 567 716 |
| TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE, NETS DE DEPRECIATIONS | 26 512 233 | 28 390 362 |

3.3 PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en milliers de DH)

| 3.3.1. Prêts et créances sur les établissements de crédit | 31/12/15 | 31/12/14 |
|--|-------------------|-------------------|
| Comptes à vue | 4 320 857 | 5 684 840 |
| Prêts | 9 004 153 | 6 098 494 |
| Opérations de pension | 6 600 859 | 41 877 |
| TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS AVANT DEPRECIATION | 19 925 869 | 11 825 211 |
| Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit | 127 653 | 135 751 |
| TOTAL DES PRETS ET DES CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS NETS DE DEPRECIATION | 19 798 216 | 11 689 460 |
| 3.3.2. Ventilation des prêts et créances sur les établissements de crédit par zone géographique | 31/12/15 | 31/12/14 |
| Maroc | 16 713 207 | 8 877 152 |
| Zone off shore | 814 802 | 892 604 |
| Afrique | 1 766 968 | 1 455 388 |
| Europe | 630 892 | 600 068 |
| TOTAL DES PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT AVANT DEPRECIATION | 19 925 869 | 11 825 212 |
| Provisions pour dépréciation | 127 653 | 135 752 |
| TOTAL DES PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT NETS DE DEPRECIATION | 19 798 216 | 11 689 460 |

3.4 PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

(en milliers de DH)

| 3.4.1 prêts consentis et Créances sur la clientèle | 31/12/15 | 31/12/14 |
|--|--------------------|--------------------|
| Comptes ordinaires débiteurs | 25 346 263 | 27 327 656 |
| Prêts consentis à la clientèle | 182 161 545 | 176 001 246 |
| Opérations de pension | 1 638 334 | 251 165 |
| Opérations de location-financement | 12 858 609 | 12 919 227 |
| TOTAL DES PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AVANT DEPRECIATION | 222 004 751 | 216 499 294 |
| Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle | 11 870 476 | 10 417 490 |
| TOTAL DES PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE PROVISIONS POUR DEPRECIATION | 210 134 275 | 206 081 804 |

| 3.4.2. Ventilation de prêts et créances sur la clientèle par zone géographique | 31/12/15 | 31/12/14 |
|--|--------------------|--------------------|
| Maroc | 185 047 921 | 183 999 592 |
| Zone off shore | 2 007 792 | 1 534 698 |
| Afrique | 22 240 398 | 19 884 445 |
| Europe | 838 164 | 663 069 |
| TOTAL DES PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE | 210 134 275 | 206 081 804 |

3.4.3 Détail des créances sur la clientèle

(en milliers de DH)

| | 31/12/15 | 31/12/14 |
|---|--------------------|--------------------|
| Encours sain | 205 687 341 | 202 553 924 |
| Encours en souffrance | 16 317 410 | 13 945 370 |
| Total encours | 222 004 751 | 216 499 294 |
| Provision individuelle | 9 579 040 | 8 617 993 |
| Provision collective | 2 291 436 | 1 799 497 |
| Total provisions | 11 870 476 | 10 417 490 |
| TOTAL PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE DEPRECIATIONS | 210 134 275 | 206 081 804 |

3.5 PLACEMENTS DETENUS JUSQU'A L'ECHÉANCE

(en milliers de DH)

| | 31/12/15 | 31/12/14 |
|---|-------------------|-------------------|
| Titres de créance négociables | 15 199 944 | 16 270 076 |
| Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales | 15 097 770 | 16 148 231 |
| Autres titres de créance négociables | 102 174 | 121 845 |
| Obligations | 904 799 | 1 132 372 |
| Obligations d'Etat | 135 656 | 279 191 |
| Autres Obligations | 769 143 | 853 181 |
| TOTAL DES PLACEMENTS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A LEUR ECHÉANCE | 16 104 743 | 17 402 448 |

3.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en milliers de DH)

| | 31/12/15 | | | 31/12/14 | | |
|---|------------------------|--|------------------------|------------------------|--|------------------------|
| | Valeur brute comptable | Cumul des amortissements et pertes de valeur | Valeur nette comptable | Valeur brute comptable | Cumul des amortissements et pertes de valeur | Valeur nette comptable |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 15 418 937 | 6 298 801 | 9 120 136 | 14 242 463 | 5 739 554 | 8 502 909 |
| Terrains et constructions | 8 292 235 | 2 638 147 | 5 654 088 | 7 513 102 | 2 297 592 | 5 215 510 |
| Equipement, Mobilier, Installations | 3 181 834 | 2 071 335 | 1 110 499 | 3 169 948 | 2 024 840 | 1 145 108 |
| Biens mobiliers donnés en location | | | | | | |
| Autres immobilisations | 3 944 868 | 1 589 319 | 2 355 549 | 3 559 413 | 1 417 122 | 2 142 291 |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 1 356 663 | 619 638 | 737 025 | 1 122 539 | 584 785 | 537 754 |
| Droit au bail | 302 458 | | 302 458 | 285 971 | | 285 971 |
| Brevets et marque | 11 858 | | 11 858 | 11 373 | | 11 373 |
| Logiciels informatiques acquis | 756 748 | 619 638 | 137 110 | 696 745 | 584 785 | 111 960 |
| Logiciels informatiques produits par l'entreprise | | | | | | |
| Autres immobilisations incorporelles | 285 599 | | 285 599 | 128 450 | | 128 450 |
| TOTAL DES IMMOBILISATIONS | 16 775 600 | 6 918 439 | 9 857 161 | 15 365 002 | 6 324 339 | 9 040 664 |

3.7 ECART D'ACQUISITION

(en milliers de dhs)

| | 31/12/14 | Variation périmètre | Ecart de conversion | Autres mouvements | 31/12/15 |
|------------------------------|------------------|---------------------|---------------------|-------------------|------------------|
| Valeur Brute | 1 025 418 | 243 738 | -15 855 | | 1 253 301 |
| Cumul des pertes de valeur | | | | | |
| Valeur nette au bilan | 1 025 418 | 243 738 | -15 855 | | 1 253 301 |

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2015

3.8 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

| | 31/12/15 | 31/12/14 |
|---|-------------------|-------------------|
| Comptes à vue | 3 326 448 | 1 386 044 |
| Emprunts | 20 878 945 | 20 299 104 |
| Opérations de pension | 1 598 628 | 10 728 879 |
| TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT | 25 804 021 | 32 414 027 |

3.9 DETTES ENVERS LA CLIENTELE

| 3.9.1 Dettes envers la clientèle | 31/12/15 | 31/12/14 | 3.9.2 ventilation des dettes sur la clientèle par zone géographique | 31/12/15 | 31/12/14 |
|---|--------------------|--------------------|---|--------------------|--------------------|
| Comptes ordinaires créditeurs | 151 470 760 | 141 417 639 | Maroc | 223 233 005 | 206 386 061 |
| Comptes à terme | 56 993 402 | 52 495 435 | Zone Off Shore | 485 806 | 443 122 |
| Comptes d'épargne à taux administré | 30 319 848 | 27 698 664 | Afrique | 25 509 244 | 21 891 272 |
| Bons de caisse | 3 913 925 | 2 052 165 | Europe | 1 085 039 | 1 100 913 |
| Opérations de pension | 850 257 | 1 133 218 | Total en principal | 250 313 094 | 229 821 368 |
| Autres dettes envers la clientèle | 6 764 902 | 5 024 247 | Dettes rattachées | | |
| TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE | 250 313 094 | 229 821 368 | Valeur au bilan | 250 313 094 | 229 821 368 |

3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

| | MONTANT AU 31/12/14 | GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFERES | DOTATIONS | REPRISES | VARIATION DE PERIMETRE | AUTRES MOUVEMENTS | MONTANT AU 31/12/15 |
|---|---------------------|-------------------------------------|----------------|----------------|------------------------|-------------------|---------------------|
| Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature | 159 425 | | 357 522 | 10 684 | | 28 860 | 535 123 |
| Provisions pour engagements sociaux | 884 457 | -35 775 | 80 610 | | | | 929 292 |
| Autres provisions pour risques et charges | 704 284 | -9 071 | 184 844 | 102 338 | 75 973 | | 853 692 |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | 1 748 166 | -44 847 | 622 976 | 113 022 | 75 973 | 28 861 | 2 318 107 |

4.1 MARGE D'INTERET

| | 31/12/15 | | | 31/12/14 | | |
|--|-------------------|------------------|-------------------|-------------------|------------------|-------------------|
| | Produits | Charges | Net | Produits | Charges | Net |
| OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE | 12 788 629 | 3 395 163 | 9 393 466 | 12 773 850 | 3 384 773 | 9 389 077 |
| Comptes et prêts/emprunts | 12 016 123 | 3 347 050 | 8 669 073 | 11 957 328 | 3 325 285 | 8 632 043 |
| Opérations de pensions | 20 312 | 19 988 | 324 | 6 155 | 10 395 | -4 240 |
| Opérations de location-financement | 752 195 | 28 125 | 724 070 | 810 367 | 49 093 | 761 274 |
| OPERATIONS INTERBANCAIRES | 550 311 | 929 064 | -378 753 | 557 732 | 1 063 810 | -506 078 |
| Comptes et prêts/emprunts | 380 172 | 536 041 | -155 869 | 422 035 | 502 240 | -80 205 |
| Opérations de pensions | 170 139 | 393 023 | -222 884 | 135 697 | 561 570 | -425 873 |
| Emprunts émis par le Groupe | | 146 505 | -146 505 | | 319 388 | -319 388 |
| Actifs disponibles à la vente | 904 422 | 6 910 | 897 512 | 667 665 | | 667 665 |
| Actifs détenus jusqu'à échéance | 723 741 | | 723 741 | 786 222 | 4 331 | 781 891 |
| TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS OU ASSIMILES | 14 967 103 | 4 477 642 | 10 489 461 | 14 785 469 | 4 772 302 | 10 013 167 |

4.2 COMMISSIONS NETTES

| | 31/12/15 | | | 31/12/14 | | |
|-------------------------------------|------------------|----------------|------------------|------------------|----------------|------------------|
| | Produits | Charges | Net | Produits | Charges | Net |
| Commissions sur titres | 177 538 | 1 033 | 176 505 | 227 269 | 1 721 | 225 548 |
| Produits nets sur moyen de paiement | 414 419 | 36 594 | 377 825 | 355 903 | 55 053 | 300 850 |
| Autres commissions | 1 591 501 | 193 454 | 1 398 047 | 1 659 328 | 268 823 | 1 390 505 |
| PRODUITS NETS DE COMMISSIONS | 2 183 458 | 231 081 | 1 952 377 | 2 242 500 | 325 597 | 1 916 903 |

4.3 COUT DU RISQUE

| | 31/12/15 | 31/12/14 |
|--|------------------|------------------|
| DOTATIONS AUX PROVISIONS | 4 951 726 | 4 122 668 |
| Provisions pour dépréciation des prêts et créances | 4 298 180 | 3 835 689 |
| Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux) | | 2 |
| Provisions engagements par signature | 357 522 | 29 823 |
| Autres provisions pour risques et charges | 296 024 | 257 154 |
| REPRISES DE PROVISIONS | 2 645 100 | 1 604 291 |
| Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances | 2 481 443 | 1 450 926 |
| Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux) | | 1 016 |
| Reprises de provisions engagements par signature | 10 684 | 6 359 |
| Reprises des autres provisions pour risques et charges | 152 973 | 145 990 |
| VARIATION DES PROVISIONS | 946 505 | 509 031 |
| Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes) | | |
| Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | | |
| Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées | 270 865 | 78 078 |
| Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées | 737 588 | 510 395 |
| Décote sur les produits restructurés | | |
| Récupérations sur prêts et créances amorties | 61 948 | 79 442 |
| Pertes sur engagement par signature | | |
| Autres pertes | | |
| COUT DU RISQUE | 3 253 131 | 3 027 408 |

INFORMATION SECTORIELLE

| | BANQUE MAROC & BANQUE OFF SHORE | SOCIETES DE FINANCEMENT SPECIALISEES | BANQUE DE DETAIL & ASSURANCE A L'INTERNATIONAL | ELIMINATIONS | TOTAL |
|---|---------------------------------|--------------------------------------|--|--------------------|--------------------|
| TOTAL BILAN | 284 402 290 | 17 372 193 | 45 801 406 | -18 747 173 | 328 828 716 |
| dont | | | | | |
| ELEMENTS D'ACTIFS | | | | | |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 17 122 077 | 7 777 | 12 619 770 | -3 237 390 | 26 512 233 |
| Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés | 32 884 530 | 135 827 | 2 840 591 | -16 062 731 | 19 798 216 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 170 860 386 | 16 410 767 | 23 078 695 | -215 574 | 210 134 275 |
| Placements détenus jusqu'à leur échéance | 16 061 610 | 1 | 43 132 | | 16 104 743 |
| ELEMENTS DU PASSIF | | | | | |
| Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés | 15 700 377 | 13 325 861 | 12 928 962 | -16 151 180 | 25 804 021 |
| Dettes envers la clientèle | 222 891 587 | 827 223 | 26 595 362 | -1 078 | 250 313 094 |
| CAPITAUX PROPRES | 36 742 389 | 1 780 625 | 2 580 751 | -2 264 201 | 38 839 564 |

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2015

(en milliers de DH)

5.2 COMPTE DE RESULTAT

| | BANQUE MAROC & BANQUE OFF SHORE | SOCIETES DE FINANCEMENT SPECIALISEES | BANQUE DE DETAIL & ASSURANCE A L'INTERNATIONAL | ELIMINATIONS | TOTAL |
|------------------------------------|------------------------------------|--|--|--------------|------------------|
| Marge d'intérêt | 8 547 220 | 606 119 | 1 336 312 | -190 | 10 489 461 |
| Marge sur commissions | 1 221 771 | 26 345 | 1 155 675 | -451 413 | 1 952 377 |
| Produit net bancaire | 12 507 610 | 780 226 | 2 733 673 | -680 619 | 15 340 891 |
| Résultat Brut d'exploitation | 6 566 048 | 456 010 | 817 215 | | 7 839 274 |
| Résultat d'exploitation | 3 839 081 | 421 402 | 325 659 | | 4 586 142 |
| Résultat net | 2 448 084 | 271 282 | 303 413 | | 3 022 779 |
| RESULTAT NET PART DU GROUPE | 2 121 322 | 184 984 | 205 082 | | 2 511 387 |

6. PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

| PARTICIPATION | % INTERET BCP | % CONTRÔLE | CAPITAL SOCIAL EN MILLIERS | METHODE DE CONSOLIDATION |
|---|---------------|------------|-------------------------------|--------------------------|
| Banque Centrale Populaire | 100,00% | 100,00% | 1 822 547 | Top |
| BP Centre Sud | 51,60% | 100,00% | 1 082 352 | IG |
| BP El Jadida Safi | 54,74% | 100,00% | 901 771 | IG |
| BP Fes Taza | 52,75% | 100,00% | 1 123 122 | IG |
| BP Laayoune | 52,71% | 100,00% | 583 861 | IG |
| BP Marrakech B Mellal | 52,21% | 100,00% | 988 800 | IG |
| BP Meknes | 52,53% | 100,00% | 838 303 | IG |
| BP Nador Al Hoceima | 52,63% | 100,00% | 857 389 | IG |
| BP Oujda | 52,47% | 100,00% | 748 844 | IG |
| BP Tanger Tetouan | 52,44% | 100,00% | 993 758 | IG |
| BP Rabat Kenitra | 52,51% | 100,00% | 1 881 534 | IG |
| CHAABI BANK (EN KEURO) | 100,00% | 100,00% | 37 478 | IG |
| BPMC (EN KCFA) | 62,50% | 62,50% | 10 000 000 | IG |
| MAI | 77,43% | 77,43% | 50 000 | IG |
| CCI | 72,95% | 72,95% | 600 000 | IG |
| IMC | 45,60% | 50,34% | 34 240 | IG |
| VIVALIS | 74,96% | 87,28% | 177 000 | IG |
| MEDIA FINANCE | 89,95% | 100,00% | 206 403 | IG |
| CHAABI LLD | 83,76% | 83,76% | 31 450 | IG |
| CIB (EN KUSD) | 80,37% | 100,00% | 2 200 | IG |
| BPMG (EN KGNF) | 77,25% | 77,25% | 100 784 480 | IG |
| BANK AL AMAL | 29,24% | 35,97% | 600 000 | IG |
| ATTAWFIQ MICRO FINANCE | 100,00% | 100,00% | | IG |
| UPLINE GROUP | 86,67% | 100,00% | 46 784 | IG |
| UPLINE SECURITIES | 86,67% | 100,00% | 30 000 | IG |
| UPLINE CAPITAL MANAGEMENT | 86,67% | 100,00% | 10 000 | IG |
| UPLINE CORPORATE FINANCE | 86,67% | 100,00% | 1 000 | IG |
| UPLINE REAL ESTATE | 86,67% | 100,00% | 2 000 | IG |
| MAGHREB MANAGEMENT LTD | 22,32% | 25,75% | 90 | MEE |
| MAGHREB TITRISATION | 20,80% | 24,00% | 5 000 | MEE |
| UPLINE ALTERNATIVE INVESTMENTS | 86,67% | 100,00% | 300 | IG |
| UPLINE VENTURES | 28,60% | 33,00% | 97 087 | MEE |
| AL ISTITMAR CHAABI | 86,67% | 100,00% | 44 635 | IG |
| ICF AL WASSIT | 86,67% | 100,00% | 29 355 | IG |
| UPLINE COURTAGE | 86,67% | 100,00% | 1 500 | IG |
| UPLINE INVESTEMENT FUND | 31,80% | 36,00% | 100 000 | MEE |
| UPLINE GESTION | 86,67% | 100,00% | 1 000 | IG |
| UPLINE INVESTEMENT | 86,67% | 100,00% | 1 000 | IG |
| UPLINE MULTI INVESTEMENTS | 86,67% | 100,00% | 300 | IG |
| UPLINE REAL ESTATE INVESTEMENTS | 86,67% | 100,00% | 300 | IG |
| UPLINE INTEREST | 78% | 90,00% | 300 | IG |
| ZAHRA GARDEN | 43,34% | 50,00% | 50 | MEE |
| CHAABI MOUSSAHAMA | 86,67% | 100,00% | 5 000 | IG |
| ALHIF MANAGEMENT | 34,67% | 40,00% | 5 000 | MEE |
| EMERGENCE GESTION | 28,89% | 33,33% | 300 | MEE |
| MAROC LEASING | 53,11% | 53,11% | 277 677 | IG |
| BP SHORE | 72,94% | 100,00% | 176 250 | IG |
| FPCT SAKANE | 49,00% | 100,00% | | IG |
| ATLANTIC BANQUE INTERNATIONALE (En KCFA) | 74,52% | 100,00% | 113 964 700 | IG |
| ATLANTIQUE FINANCE (En KCFA) | 74,45% | 100,00% | 360 000 | IG |
| BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO (En KCFA) | 41,75% | 100,00% | 6 000 000 | IG |
| BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN (En KCFA) | 39,89% | 100,00% | 6 500 000 | IG |
| BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE (En KCFA) | 73,78% | 100,00% | 14 963 330 | IG |
| BANQUE ATLANTIQUE DU MALI (En KCFA) | 40,93% | 100,00% | 5 000 000 | IG |
| BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER (En KCFA) | 57,84% | 100,00% | 7 500 000 | IG |
| BANQUE ATLANTIQUE DU SENEGAL (En KCFA) | 49,65% | 100,00% | 13 570 053 | IG |
| BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO (En KCFA) | 62,81% | 100,00% | 8 752 876 | IG |
| ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE_IARD (En KCFA) | 33,53% | 100,00% | 1 666 670 | IG |
| ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE_VIE (En KCFA) | 48,93% | 100,00% | 2 320 190 | IG |
| GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE VIE (En KCFA) | 17,09% | 100,00% | 1 000 000 | IG |
| GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE_IARD (En KCFA) | 26,08% | 100,00% | 3 500 000 | IG |

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2015

Deloitte.

Deloitte Audit
288, Boulevard Zerktouni
Casablanca, Maroc

M A Z A R S

Mazars Audit et Conseil
101, Boulevard Abdelmoumen
Casablanca, Maroc

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE (GBCP) RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015

Aux actionnaires de la
BANQUE CENTRALE POPULAIRE S.A
Casablanca

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE et ses filiales, comprenant le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 38.839.564 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 3.022.779 KMAD.

Responsabilité de la direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Casablanca, le 09 Mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit
Fawzi BRITEL
Associé



Mazars Audit et Conseil
Abdou Souleye DIOP
Associé



GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS AU 31 DECEMBRE 2015

ORGANISATION ET STRUCTURES DEDIEES A LA GESTION DES RISQUES

Le CPM dispose d'un cadre de gestion des risques adapté à sa structure coopérative et à son profil de risque dont la responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision est partagée entre :

- les instances relevant du dispositif de contrôle interne (Inspection, audit, contrôle permanent, conformité,...),
- la Direction Générale Risques Groupe, le Pôle Risk Management et les autres fonctions dédiées et/ou impliquées dans le suivi des risques (crédit, marché, liquidité et opérationnel),
- les instances de gouvernance et de pilotage (Comité Directeur, Comité Gestion des Risques, Comité de Placement, Comité exécutif engagement ...).

Par ailleurs, dans le cadre notamment de la mise en œuvre des nouvelles dispositions résultant des normes Bâle II/III, le Groupe continue de renforcer la structuration de son dispositif d'identification, de mesure et de suivi des risques par grands domaines de risques.

1. RISQUE DE CREDIT OU DE COUNTERPARTIE

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent au défaut d'un emprunteur par rapport au remboursement de ses dettes (obligations, prêts bancaires, créances commerciales...). Ce risque se décompose en risque de défaut qui intervient en cas de manquement ou de retard de la part de l'emprunteur sur le paiement du principal et/ou des intérêts de sa dette, risque sur le taux de recouvrement en cas de défaut, et risque de dégradation de la qualité du portefeuille de crédit.

Politique générale de crédit

La politique générale de gestion du risque de crédit, adoptée par le Groupe et approuvée par ses organes d'administration et de gestion, a pour objet de définir un cadre global pour les activités générant les risques de crédit.

Ses principes sont appliqués pour assurer au Groupe un développement serein de ses activités. La politique de crédit s'articule autour des principes suivants :

- sécurité et rentabilité des opérations ;
- diversification des risques ;
- normalisation de la gestion des risques de crédit au niveau de l'ensemble des organismes du groupe;
- sélection stricte des dossiers lors de l'octroi ;
- établissement d'un dossier pour toute opération de crédit et sa revue au moins une fois par an pour les entreprises ;
- notation des Entreprises et Professionnels et scoring à l'octroi des crédits aux particuliers ;
- séparation entre les fonctions de vente de crédit et celles de l'appréciation et du contrôle des risques ;
- collégialité des décisions se traduisant par l'instauration des comités à tous les niveaux de la filière ;
- détection précoce des risques sensibles et proactivité au niveau de leur gestion et couverture;
- réactivité dans le recouvrement.

La mise en pratique de la politique de crédit repose sur un corpus réglementaire interne étoffé conforme aux meilleures pratiques en la matière. Celui-ci couvre l'intégralité du processus de gestion des risques de crédit, à travers des circulaires, des lettres circulaires et des normes fixant l'étendue et les conditions d'exercice des activités de maîtrise et du suivi des risques.

Dispositif de décision

L'organisation des circuits de décision repose sur un schéma délégataire en adéquation avec la structure et l'organisation du Groupe. Ce schéma est décliné selon les trois niveaux suivants :

- pouvoirs délégués par le président du Comité Directeur en faveur des Comités BCP et des présidents de Directoire des Banques Populaires Régionales;
- pouvoirs subdélégués par les présidents des BPR en faveur des centres d'affaires et succursales relevant de leurs périmètres;
- pouvoirs subdélégués par les responsables des succursales aux responsables d'agences relevant de leurs entités.

Ces pouvoirs, qui sont exprimés selon plusieurs paramètres (nature de la demande, nature du crédit et sa maturité, notation du client, secteur d'activité...), sont inversement proportionnels au niveau des risques (plus le risque est élevé, moins la délégation est importante).

S'agissant des filiales du Groupe, les compétences sont définies en montant de risques. En cas de dépassement de seuil, un processus d'escalade est mis en place pour la prise de décision finale.

Le dispositif décisionnel du Groupe est basé sur les principes suivants :

- analyse des dossiers par les entités commerciales initiatrices des demandes et deuxième lecture de risque faite par les entités risques au niveau des BPR et de la BCP;
- prévention du risque à travers un rôle plus déterminant de la fonction Contre-étude dans le filtrage des dossiers et dans la prise de décision;
- exercice des pouvoirs dans le cadre de comités traduisant la collégialité de la décision;
- un schéma délégataire à plusieurs dimensions qui assure une adéquation entre le niveau du risque et celui requis pour la décision;
- exclusion des pouvoirs des BPR des crédits au profit des apparentés, quels que soient leurs montants. Ces derniers sont soumis aux comités internes de crédit tenus au niveau de la BCP;
- des limites de compétences établies par groupe de bénéficiaires liés ;
- la séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation, du suivi et de la gestion des risques liés au crédit, tant au niveau de la BCP qu'au niveau des BPR.

Dispositif de contrôle des risques

Les principes suivants guident la démarche de contrôle et de gestion des engagements :

- le contrôle des engagements est l'affaire de tous les acteurs impliqués dans la filière crédit ;
- l'architecture des contrôles comporte au minimum trois niveaux :
 - autocontrôle de premier niveau exercé par les chargés d'affaires, les directeurs d'agences et les responsables de la filière commerciale chacun à son niveau ;
 - contrôle de deuxième niveau a priori exercé par les Centres de Traitement Nationaux (CTN) sur la base des documents remis par le Front-Office ou le support ;
 - contrôle a posteriori exercé par la fonction en charge du contrôle permanent pour s'assurer de la conformité des décisions de crédit.
- l'Audit et l'Inspection Générale constituent le dernier maillon de la chaîne de contrôle dans le cadre de leurs missions périodiques.

Dispositif d'évaluation et de suivi des risques

En plus du dispositif de contrôle, la banque a mis en place un processus d'évaluation et de suivi du risque de crédits pour l'ensemble des segments de la clientèle. A cet effet le Pôle Risk Management, est relayé par d'autres fonctions en charge de la gestion opérationnelle et le contrôle permanent des risques, notamment les lignes métiers au sein de la BCP qui assurent la sélection et le cadrage des autorisations, et les entités en charge des risques au niveau des BPRs qui jouent un rôle essentiel dans le suivi et la surveillance du risque de crédit à travers:

- la surveillance globale des engagements (par marché, classe de risque, produit, secteur d'activité...);
- le suivi du risque de concentration (individuelle, sectorielle...);
- le contrôle de la qualité des risques encourus (évolution du taux des impayés et de sinistralité...);
- les revues périodiques du portefeuille ;
- le suivi permanent et rapproché des créances sensibles (dépassements sur les lignes de crédit, autorisations échues et non renouvelées, impayés...). A cet effet, la Watch List qui constitue l'aboutissement de ces actions de surveillance, fait elle-même, l'objet d'un dispositif de suivi, permettant à la banque de préserver dans le temps son potentiel du recouvrement éventuel.

Dispositif de notation

Afin de doter la filière crédit d'outils d'aide à la décision pour les crédits aux Entreprises et Professionnels, le CPM dispose d'un système de notation conforme aux exigences Bâle IV/III en termes de conditions d'utilisation et d'usage.

Ce système de notation constitue le cœur du dispositif de gestion des risques de crédit. En effet, la notation est un élément essentiel dans l'appréciation du risque et l'approbation du crédit. Aussi une attention est apportée à la cohérence entre les décisions prises et le profil du risque dégagé par chaque note ainsi que ses composantes; en l'occurrence les différentes informations qualitatives et quantitatives que la grille comprend. Par ailleurs, les objectifs en termes d'emplois sont définis par profil de risque.

Egalement le suivi des expositions est assuré à travers l'analyse du portefeuille noté. A cet effet, des rapports périodiques sont établis par la fonction Risk Management au niveau BCP et BPR, et sont destinés aux différents comités dédiés au suivi des risques.

Il est à préciser qu'une attention particulière est accordée aux contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque (notes G et H). Les cas soulevés font l'objet d'un examen au niveau des Comités de surveillance.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2015

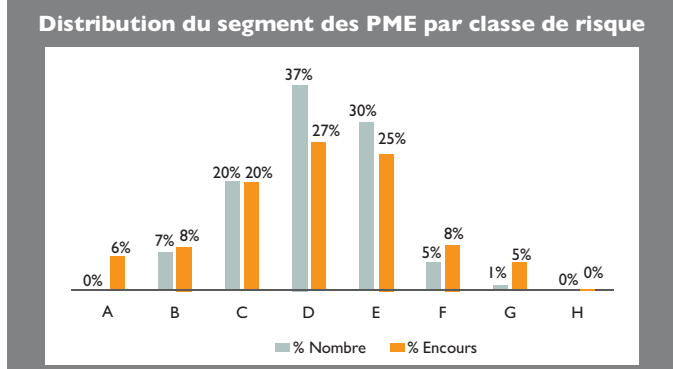
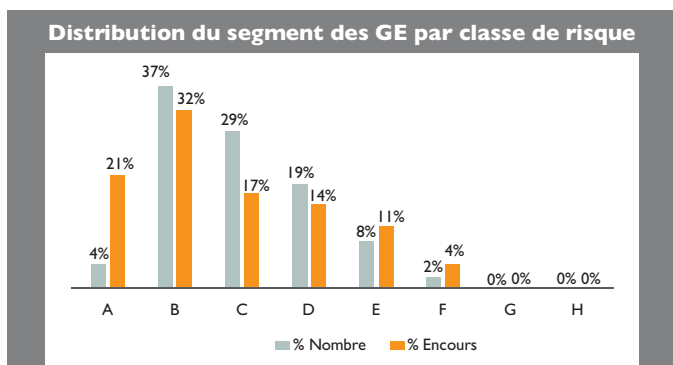
De part ce rôle stratégique que présente l'outil de notation pour notre Institution, un effort particulier est consacré au suivi de l'usage de cet outil. A ce titre, un système de contrôle permanent a été mis en place pour s'assurer en permanence du bon fonctionnement du système de notation notamment de l'authenticité des informations et des notes attribuées.

Particulièrement pour le secteur de la promotion immobilière, la banque a mis en œuvre un système de notation et de suivi dédié aux projets immobiliers. Ce dernier constitue un outil d'aide à la décision pour l'octroi des crédits à travers l'appréciation des différentes composantes liées au projet notamment l'expérience et la notoriété du promoteur, l'adaptation du projet à la demande du marché, les quotités de financement, la rentabilité....

Egalement, et grâce à sa base de données riches en informations, ce système permet à la banque de faire un suivi détaillé de ses expositions par projet (standing, situation géographique, état d'avancement, niveau de commercialisation...).

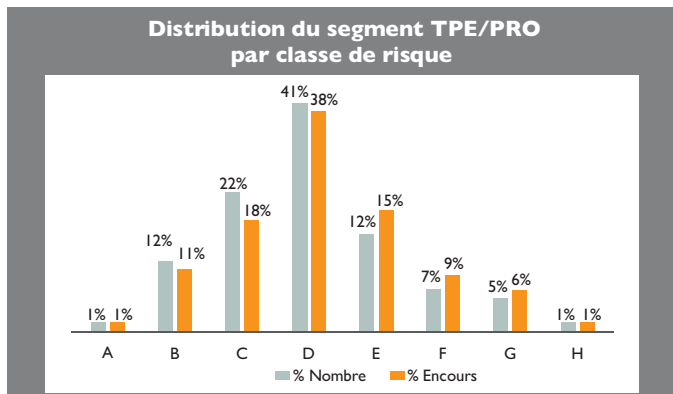
En ce qui concerne la clientèle des Particuliers, le scoring à l'octroi couvre les crédits immobiliers et les crédits à la consommation. Par ailleurs, la banque est engagée sur un projet couvrant les besoins de son système de notation Retail (particuliers, professionnels et TPE) qui servira à fonder la 2ème tranche encore nécessaire au passage à l'approche de notation interne.

Au 31 décembre 2015, la distribution du portefeuille noté se présente comme suit :



L'analyse du portefeuille du segment PME-GE relève une distribution rassurante en nombre et en encours des risques dans la mesure où elle est concentrée sur les notes se situant entre les classes A et E.

En effet, les notes A, B, C et D concentrent 89 % des entreprises GE notés en nombre, correspondant à 84% d'encours en décembre 2015. Pour les PME, les classes B, C, D et E représentent 94% en nombre et 80% en encours en décembre 2015.



L'analyse de la distribution des TPE/PRO fait ressortir une concentration sur les classes de notation B-E, ce qui révèle un niveau de risque maîtrisé pour ces deux segments.

Dispositif de suivi du risque de concentration

• Concentration individuelle

La concentration individuelle des risques fait l'objet d'un suivi minutieux par la banque d'une part pour obéir aux règles prudentielles imposées par l'exigence de la division des risques et d'autre part pour assurer la diversification des contreparties nécessaire à la dilution des risques. A ce titre, notre Institution a mis en place un processus d'examen des 100 premiers risques au sens contrepartie ou groupe de contreparties liées (environ 500 contreparties hors filiales). Ledit processus est dupliqué au niveau des BPRs chacune dans son périmètre.

En parallèle à ce suivi, une attention particulière est accordée aux engagements dès que leur niveau dépasse 5% des fonds propres.

| Crédits par décaissement | En % des emplois productifs CPM (*) |
|--|-------------------------------------|
| 100 premiers risques CPM (*) | 46% |
| Contreparties éligibles à la déclaration BAM (*) | 25% |

(*) : Hors filiales

• Concentration sectorielle

Le CPM dispose d'un dispositif de gestion et de suivi du risque de concentration sectorielle s'articulant autour de règles et normes quantitatives et qualitatives.

Le suivi des expositions sectorielles s'appuie sur des reporting périodiques, d'études sectorielles et de fiches de suivi. Quant au processus de suivi opérationnel de ces expositions par secteur, il repose sur des indicateurs et limites dont le non-respect entraîne l'application des mesures et exigences préalables.

Revue du portefeuille

Des revues périodiques de portefeuille par entité ou métier étoffent le processus de surveillance et permettent ainsi de mieux identifier les dossiers qui se dégradent, d'opérer le suivi des stratégies risques adoptées et de surveiller l'évolution des concentrations.

Ce système, qui constitue un élément essentiel de l'appréciation de la qualité des portefeuilles pour les instances de décision et de contrôle, s'appuie sur les paramètres d'usage en matière d'appréciation du risque de crédit (données propres aux secteurs, éléments qualitatifs et quantitatifs liés à la contrepartie et au groupe d'appartenance, etc.).

A travers l'analyse globale et simultanée du portefeuille aboutissant à une classification homogène des contreparties, une définition de limites individuelles est opérée. La convergence recherchée entre les avis de la ligne commerciale et des risques permet aux instances supérieures de disposer de la visibilité nécessaire à la prise de décision, notamment en ce qui concerne la politique commerciale à adopter (développement des relations, maintien, désengagements, etc.) vis-à-vis d'un secteur donné.

Suivi des risques sensibles

L'objectif du dispositif de suivi des risques sensibles est d'identifier le plus tôt possible les signaux de détérioration potentielle du portefeuille sain, afin de pouvoir le traiter promptement, alors que des actions de protection des intérêts de la Banque, peuvent encore être plus efficaces et peu onéreuses.

L'identification et le suivi de ces créances s'opèrent conjointement par les fonctions risques et les lignes métiers à cadence mensuelle.

Le mécanisme mis en place consiste à échanger en permanence, avec les gestionnaires de la relation, des informations sur chaque situation en vue d'entamer les négociations qui s'imposent pour la régularisation éventuelle de la créance.

Les cas réapparus de façon récurrente et n'enregistrant pas une évolution favorable de leur situation sont inscrits dans la "Watch List", après décision des comités compétents. Cette « Watch List » qui constitue l'aboutissement de toutes les actions de surveillance fait elle-même l'objet d'un processus de suivi, pour permettre à la Banque de préserver, dans le temps, son potentiel de recouvrement.

La « Watch List » constitue le cœur du dispositif de provisionnement des créances sensibles, ce qui permet de faire converger parfaitement les systèmes de gestion des risques et de provisionnement.

2. RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de marché représentent les risques de perte ou d'exposition sur le portefeuille de négociation résultant d'une évolution défavorable des paramètres de marché (taux de change, les taux d'intérêt, les prix des titres de propriété, les prix des matières premières, et la volatilité des instruments financiers dérivés).

La Banque, établissement financier de premier plan et intervenant important en matière de produits financiers, est doté d'un dispositif de gestion des risques de marché qui couvre l'ensemble des activités sur les opérations liées au portefeuille de négociation ou destinées à la couverture des éléments du portefeuille de négociation. Les risques de marché issus du portefeuille bancaire font l'objet d'un suivi et d'un encadrement adaptés dans le cadre de la gestion des risques structurels de taux et de liquidité.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2015

Stratégie risques

En vue de sécuriser le développement des activités de marché, le Groupe a développé dans le cadre de sa stratégie globale de gestion des risques, une culture de maîtrise et de surveillance rigoureuse des risques de marché.

La stratégie adoptée pour la gestion des risques de marché s'appuie sur des principes directeurs permettant de :

- maîtriser les risques sur les expositions ;
- sécuriser le développement des activités de marché du Groupe dans le cadre des orientations stratégiques du plan moyen terme et des dispositions réglementaires ;
- adopter les meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques pour l'ensemble des activités de marché.

Ces principes directeurs ont été traduits en fonction du niveau de tolérance de la Banque face aux risques de marché, et sont déclinés à travers une politique de gestion prudentielle et un dispositif structuré.

Politiques et procédures

La politique de gestion des risques de marché définit le cadre global de la gestion des risques liés aux activités de marché. Elle intègre, au sein d'un même dispositif cohérent, l'ensemble des outils/processus de gestion des risques, principes et lignes directrices, utilisés par la Banque pour orienter sa prise de risques sur les activités de marché, dans le cadre des limites déterminées. Cette politique prend appui sur un corpus réglementaire interne comprenant un ensemble de circulaires, de procédures et de normes encadrant la prise de risques sur les activités de marché tout en les contrôlant étroitement. La politique de gestion des risques de marché met l'accent sur :

- les rôles et les responsabilités des organes de gouvernance et de gestion ainsi que les missions des entités opérationnelles impliquées dans la gestion des risques de marché ;
- la détermination et la revue des limites opérationnelles ;
- la revue des expositions et des risques ;
- les informations relatives aux méthodologies de mesure des risques et de validation des modèles de valorisation ;
- les outils de suivi et de Reporting.

Cette politique est déclinée à travers des circulaires et des dispositifs régissant les activités de marché notamment :

- Un dispositif de séparation des portefeuilles traduisant selon la vision du Groupe, les prérogatives des circulaires 26/G/2007 et 8/G/2010 relatives au calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de marché en un dispositif formalisé de séparation des activités de négociation et celles à caractère bancaire.
- Un système de délégation de pouvoirs encadrant les attributions déléguées aux responsables des activités de marché en vue de :
 - sécuriser les opérations et limiter les risques ;
 - se conformer à la réglementation bancaire en matière de contrôle interne et de gestion prudentielle ;
 - optimiser les circuits décisionnels ;
 - améliorer la rentabilité.
- Une politique de gestion des produits dérivés décrivant le processus de lancement, de suivi et de gestion d'un produit dérivé. Il encadre ainsi les attributions déléguées à différentes fonctions intervenant dans ce processus et les principales limites auxquelles cette activité est assujettie.

Dispositif de gestion et de suivi des risques de marché :

En vue d'encadrer les risques sur les différentes activités de marché et d'en assurer la surveillance, le Groupe s'est doté d'un dispositif organisé autour de quatre axes :

- Un système de délégation des pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- Une activité de pilotage et d'arbitrage entre les différentes activités de marché ;
- Une activité de suivi et de surveillance des indicateurs de risque par les entités et les organes de contrôle des risques de marché ;
- Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle des risques de marché.

Principales limites :

Au-delà des limites applicables à toutes les activités de marché à savoir les limites de positions par instrument et les limites de transactions, certaines limites ont été instaurées pour les activités obligataires et pour les activités de change. Elles sont identifiées comme suit :

- la limite de taille maximale du portefeuille de négociation obligataire, de change à terme et des options de change ;
- les limites de Duration et de sensibilité pour le portefeuille de négociation obligataire ;
- les limites de Stop Loss par tranche de position relatives aux positions de change ouvertes et aux transactions intraday pour compte propre ;
- la limite courte de position de change ;
- les limites de position par devise ;
- les limites de sensibilité au risque de taux par time buckets pour les opérations de

change à terme, swaps de change et de trésorerie devises ;

- les limites par indicateurs de sensibilité (Delta, Gamma, Vega et Rhôs) pour le portefeuille des options de change.

Ce dispositif est renforcé par des limites en termes de VaR (Value at Risk) comme limites globales déclinées par facteur de risques et portefeuille.

L'ensemble du dispositif des limites est organisé sous forme de grille de délégation de pouvoirs fixant les limites par instrument, par marché, et par intervenant. Le processus de proposition et de validation des limites est encadré par une circulaire interne. Le contrôle des limites est effectué quotidiennement par le Middle-Office et le Risk Management.

Système de suivi des indicateurs de risque

Le suivi des risques de marché est effectué quotidiennement par le Middle-office et par la Direction Risques Financiers et de Marché. Le Comité de Gestion des Risques s'assure via un reporting trimestriel des niveaux d'exposition, des rendements, des risques adossés aux activités de marché, du respect des exigences réglementaires et de la conformité aux dispositifs de limite.

Le Reporting présenté au CGR&C comprend également l'analyse de la sensibilité des portefeuilles et les simulations dans le cas de scénarios extrêmes tenant compte à la fois de la structure des portefeuilles et des corrélations entre les différents facteurs de risque.

Le système de reporting des risques au GBP revêt deux formes :

- un système de reporting réglementaire périodique vers le superviseur et les autorités de tutelle ;
- un système de reporting interne de gestion, sur le processus de surveillance des risques, le contrôle interne et la conduite du projet Bâle II.

Le système de reporting réglementaire est connu et standardisé pour toute la profession. Concernant le reporting interne, il porte notamment sur la communication des éléments suivants :

- des plannings des chantiers de mise en œuvre du dispositif bâlois ainsi que les niveaux d'avancement des processus méthodologiques, des outils du système d'information des risques et des plans de convergence des filiales du Groupe ;
- des indicateurs de surveillance des risques par compartiment ;
- des propositions d'amélioration du système de surveillance et/ou des activités, métiers, normes et référentiels ;
- des états de surveillance du dispositif de contrôle interne et des mesures correctives éventuelles ;
- des chantiers de concertation et études d'impacts menés avec le superviseur et/ou avec la profession.

Outils de contrôle et de gestion des risques de marché

L'évaluation des risques de marché à la Banque repose sur la combinaison de deux groupes de mesures : Le calcul de la valeur à risque (VaR) d'une part, et l'utilisation de diverses mesures de sensibilité (y compris les scénarios de stress) d'autre part, qui permettent d'encadrer les risques potentiels.

Le Groupe a adopté une structure de gestion et de suivi des risques de marché qui inclut le recours à une approche VaR pour l'ensemble du portefeuille de négociation.

La VaR est définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donné. La Banque retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps d'un jour, en s'appuyant sur deux ans d'historique de données. Cela permet le suivi, au jour le jour, des risques de marché pris par la Banque dans ses activités de trading, en quantifiant le niveau de perte considéré comme maximal dans 99 cas sur 100, à la suite de la réalisation des facteurs de risques considérés.

La méthode retenue pour le calcul de la VaR est celle d'un modèle historique basé sur les rendements historiques des facteurs de risques inhérents au portefeuille trading. Ce modèle prend implicitement en compte les corrélations entre les différents facteurs de risques. Une VaR globale est calculée pour l'ensemble des activités de négociation et par nature d'instruments.

Bien qu'elle constitue une mesure utile du risque, la VaR doit être appréciée au regard de ses limites. A titre d'illustration :

- l'utilisation des données historiques pour estimer les évolutions futures peut ne pas capter l'ensemble des événements potentiels, en particulier ceux qui sont extrêmes,
- le choix d'un horizon d'une journée suppose que toutes les positions peuvent être soit liquidées, soit couvertes en l'espace d'une journée. Il est possible que cette méthode ne permette pas de prendre suffisamment en compte le risque de marché en période de liquidité très réduite ;
- la VaR est calculée sur la base d'expositions, en fin de période, et ne reflète donc pas forcément les expositions en cours de journée.

Conscient des limites du modèle de VaR, le Groupe incorpore dans son dispositif de surveillance des analyses et des limites de sensibilité. Ainsi des impacts en termes de profits et pertes (P/L) à partir de scénarios standards ou de scénarios de stress sont estimés pour l'ensemble du portefeuille de négociation. Ces scénarios sont choisis parmi trois catégories à savoir, des scénarios historiquement avérés, des scénarios hypothétiques et des scénarios adverses.

Les principaux scénarios retenus sont :

- Une variation de taux de +/- 1 bp, +/-10 bps, +/- 25 bps, +/-50bps et +/- 100bps (indicateurs global et par tranche de maturité) ;

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2015

- Une variation extrême de taux de 200 bps ;
- Une variation des cours de +/- 1%, 5% et tenant compte de la corrélation entre l'EUR et le USD dans la composition du panier MAD ;
- Des variations extrêmes calculées sur la base d'un historique de taux, des cours des différentes devises et de l'indice MASI.

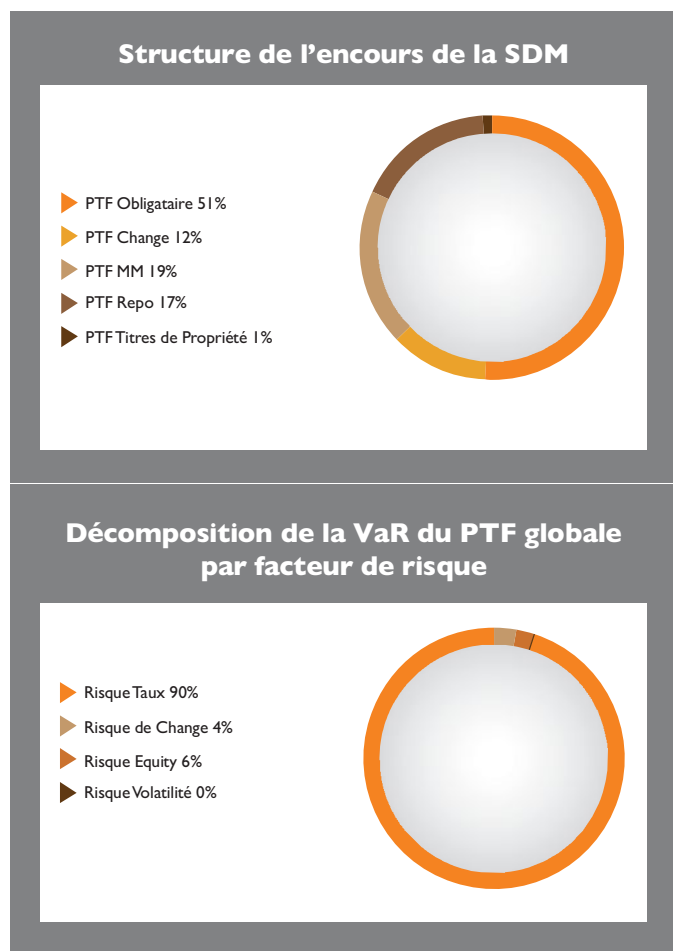
Evolution des indicateurs de risque

La VaR globale (1-Jour à 99%) hors corrélation du portefeuille global, à fin Décembre 2015, est de 54,81 Millions DH, soit 0,13% de la Valeur marchande du portefeuille.

La VaR est concentrée principalement sur le portefeuille obligataire et les opérations de change à terme, et accessoirement sur les opérations de trésorerie devises et dérivés et sur les titres de propriétés.

Cela est lié à la taille de ces portefeuilles, à la forte volatilité des facteurs de risques les composant et à leurs poids par rapport aux autres éléments dans le portefeuille de négociation.

Ci-dessous la structure du portefeuille de la Banque (y compris les titres d'investissement et la trésorerie) et la contribution par facteur de risques.



Compartiment change :

Les portefeuilles de Change à Terme et de Swaps de Change ont enregistré chacun des fluctuations entre 64 millions et 3,3 Milliards Dhs pendant toute l'année 2015.

La position de change nette a enregistré une augmentation par rapport à l'année 2014 pour atteindre 3,2 Milliards au 31/12/2015. Cette évolution provient en partie de l'amélioration des positions de toutes les devises faisant suite à la hausse des limites durant 2015. Il est à noter qu'au cours de l'année 2015 Bank Al Maghrib a procédé à un changement dans les pondérations de cotation du Dirham qui ont été fixées à 60% pour l'Euro et 40% pour le Dollar au lieu du (80%, 20%). Ces nouvelles pondérations reflètent mieux la structure du commerce extérieur et la physionomie des devises de règlement.

Néanmoins, les limites réglementaires, par rapport au niveau des fonds propres, pour la position globale et les positions par devise ont été respectées courant 2015.

| | Position de change nette en C/V MAD | % Fonds Propres |
|---------|-------------------------------------|-----------------|
| mars-15 | 4,26 | 16.8% |
| juin-15 | 4,27 | 16.4% |
| sept-15 | 2,92 | 11% |
| déc-15 | 3,24 | 11.7% |

La VaR pour l'activité trading de change a atteint 5,3 M MAD en fin d'année. Le compartiment change à terme représente le plus gros contributeur de VaR dans le portefeuille de change avec 4 MMAD.

Compartiment obligataire :

Courant 2015, les limites obligataires ont été revues et validées par les organes d'administration et de direction. Ainsi, les limites de durée et de sensibilité ont été rehaussées compte tenu d'une part, des nouvelles caractéristiques de la dette du Trésor en circulation en 2015 en termes de durée et, d'autre part, à une volatilité accrue de la courbe des taux des bons du Trésor sur le long terme.

La VaR pour l'activité trading obligataire y compris le portefeuille OPCVM Obligataire, à fin Décembre 2015, s'est élevée à 43,48 MMAD.

Compartiment actions et OPCVM :

L'encours de ce portefeuille est demeuré pratiquement stable en tenant compte des OPCVM obligataires, monétaires et diversifiés aux alentours d'un encours moyen de 6 milliards de MAD, à l'exception d'une prise de position ponctuelle en fin d'année qui a ramené la position à hauteur de 9,7 Milliards environ.

La VaR pour l'activité de trading sur les titres de propriétés Actions, à fin Décembre 2015, s'est située à 4,1 MMAD.

3. RISQUES ALM

La stratégie de gestion du risque global de taux et de liquidité, obéit à l'objectif de maîtrise des risques inscrit dans le processus de développement planifié et adopté par le Groupe.

Cette stratégie repose sur les principes directeurs suivants :

- Orienter les activités de développement dans le cadre d'un plan moyen terme en tenant compte des risques de taux et de liquidité.
- Maintenir une structure stable et variée de nos dépôts avec une maîtrise du potentiel de croissance de nos engagements.
- Améliorer progressivement le Gap global de taux en vue de maintenir un équilibre des différentes activités en termes de profil de taux et de liquidité.
- Développer les actifs à taux variables pour immuniser une partie du bilan suite à une évolution défavorable des taux d'intérêts.

Risque global de taux :

Le risque global de taux représente la perte provoquée par l'évolution défavorable des taux d'intérêt sur l'ensemble du bilan de la banque eu égard à sa capacité de transformer l'épargne et les ressources en des emplois productifs.

L'analyse du risque global de taux est complexe, en raison de la nécessité de formuler des hypothèses relatives au comportement des déposants concernant l'échéance de dépôts remboursables contractuellement sur demande et sur les actifs et les passifs non sensibles directement au taux d'intérêt. Lorsque les caractéristiques comportementales d'un produit sont différentes de ses caractéristiques contractuelles, les caractéristiques comportementales sont évaluées afin de déterminer le risque de taux d'intérêt réel sous-jacent.

Dispositif de gestion du risque global de taux :

Le processus d'évaluation et de contrôle du niveau général du risque global de taux, s'opère :

- une fois par trimestre à l'arrêté des états de synthèse ;
- deux fois par an, en adossement au processus de planification (phase de la note d'orientations stratégiques et phase de cadrage du Plan financier à Moyen Terme), et ce en tant que dispositif de validation définitive du PMT ;
- à l'occasion des changements importants des grilles tarifaires pour en évaluer les impacts.

Ce dispositif de surveillance repose sur :

- une méthodologie d'évaluation basée sur l'approche des gaps (impasses). Cela se traduit par une classification des actifs et passifs selon leur profil d'échéance et de taux (fixe ou variable), en tenant compte des facteurs de durée résiduelle et de comportement futur (approche prévisionnelle sur un horizon triennal et selon les hypothèses du PMT).
- un système de reporting trimestriel à l'attention du Comité de Gestion des Risques sur les niveaux d'exposition, les stress tests en termes d'impact sur le PNB et les fonds propres, et l'évolution prévisionnelle des ratios prudentiels.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS AU 31 DECEMBRE 2015

- un système de limites en termes d'impacts des risques, par rapport au PNB et aux fonds propres, défini par le Comité de Gestion des Risques et validé par le Comité Directeur.

A travers ce dispositif, la gestion du risque global de taux vise à optimiser l'impact de taux sur le bénéfice et sur les fonds propres en s'appuyant sur le calcul des Gap statiques et dynamiques selon les fréquences définies précédemment.

Evolution des indicateurs de risque

Au 30 juin 2015, le profil des actifs et des passifs à court terme est à peu près le même que celui à fin décembre 2014. Les principaux changements ayant un impact sur le risque de taux sont les suivants :

- la baisse des prêts de trésorerie en dirhams d'environ 800 millions de dirhams ;
- la hausse du portefeuille obligataire à hauteur de 3,7 milliards de dirhams ;
- la baisse de la durée résiduelle des dépôts à terme, qui est passée de 6,1 mois en décembre 2014 à 5,8 mois en juin 2015.

Ces opérations ont eu pour effet une baisse des actifs à court terme et une hausse des passifs à court terme, ce qui s'est traduit par une inversion du profil de risque. Ainsi, en cas de hausse des taux de 100 points de base, le bénéfice varie de -65 millions de dirhams contre +56 millions de dirhams en décembre 2014. Cependant, la sensibilité des bénéfices à une variation des taux reste bien en dessous des limites des objectifs de risque du Groupe.

A fin décembre 2015, le profil de risque est redevenu positif en raison de :

- la hausse des actifs à court terme avec principalement la hausse des pensions reçues (suite à une liquidité excédentaire) ;
- la baisse des actifs à court terme compte tenu du non renouvellement des pensions données ;
- dans une moindre mesure la baisse des engagements de financement à court terme (3,9 milliards) et la baisse des engagements de garantie de 5 milliards sur le court terme.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle d'une hausse des taux de 100 points de base, sur une période de 12 mois (court terme), sur le revenu net d'intérêt et sur la valeur économique du Groupe en 2014 et 2015. L'impact d'une telle variation représente moins de 2% du PNB et 1,5% des fonds propres.

| | Décembre 2014 | Juin 2015 | Décembre 2015 |
|--|---------------|-----------|---------------|
| Impact sur le bénéfice (en millions de dirhams) | 56 | -65 | 132 |
| par rapport au produit net bancaire | 0,53% | -0,59% | 1,20% |
| Impact sur la valeur économique sur le CT (en millions de dirhams) | -235 | -241 | -153 |
| par rapport aux fonds propres réglementaires | -0,95% | -0,85% | -0,54% |

Risque de liquidité :

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients ou d'une éventuelle perturbation dans les marchés, ou de la conjoncture économique.

Dispositif de gestion du risque global de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à garantir au Groupe l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et un approvisionnement en fonds stable et diversifié. Le portefeuille des titres est constitué majoritairement de bons du Trésor et dans une moindre mesure de positions sur actions liquides et sur OPCVM.

La gestion de la liquidité s'appuie sur :

- le suivi du ratio réglementaire de liquidité, le LCR (Liquidity Coverage Ratio) et des ratios de liquidité définis en interne ;
- l'élaboration d'un échéancier de liquidité sur la base de scénarios dynamiques sur l'horizon du PMT ainsi que l'échéancier de liquidité statique donnant des indications sur la situation de la liquidité du Groupe à moyen et long termes ;
- le suivi du portefeuille d'investissement et la projection des flux de trésorerie ;
- le maintien d'un éventail varié de sources de financement et le suivi de la concentration des dépôts par nature de produits et de contrepartie avec un suivi régulier de la concentration des 10 plus grands déposants ;
- le maintien des rapports privilégiés avec les investisseurs institutionnels et les grandes Corporate

Les dépôts à vue de la clientèle (comptes courants et comptes d'épargne) constituent une part importante du financement global du Groupe, une part qui s'est révélée stable au fil

des ans. En outre, le programme d'ouverture d'agences s'est prolongé en 2015 et compte se poursuivre tout au long de la période du PMT (2016-2018), contribuant à renforcer le rythme de collecte des dépôts de la clientèle.

Par ailleurs, le Groupe est un intervenant important sur les marchés monétaire et obligataire, par l'intermédiaire de ses activités de marché. Sa position lui permet de recourir, occasionnellement et à court terme auprès de BAM, des banques et d'autres institutions financières, aux opérations de pension.

Evolution des indicateurs de risque

Le total des actifs du Groupe s'est établi à 280 milliards de dirhams à fin décembre 2015 contre 266 en décembre 2014, soit une augmentation de 5,2%. En décembre 2015 et par rapport à décembre 2014, les dépôts de la clientèle ont progressé plus vite que les crédits. De ce fait, la situation de liquidité du GBP s'est nettement améliorée compte tenu des évolutions suivantes :

- augmentation des dépôts à vue de la clientèle (à hauteur de 8,2 milliards de dirhams), des comptes d'épargne (+2,2 Mrd DH) et des DAT (+5 Mrd DH) ;
- amélioration de la liquidité en provenance du marché : hausse de 1,2 Mrd DH des emprunts financiers et baisse de 1 Mrd DH des bons du Trésor suite au non renouvellement des tombées du PTF investissement ;
- augmentation des capitaux propres due à l'augmentation de capital de la BCP dédiée aux agents du CPM (à hauteur de 1,7 Mrd DH).

Ces excédents de liquidité ont permis de :

- financer la progression des crédits s'élevant à 2 milliards de dirhams ;
- ne plus avoir recours aux REPO sur le marché monétaire (-7,5 Mrd DH) notamment avec Bank Al-Maghrib.

Le reste de liquidité a été prêté sur le marché monétaire sous forme de prêts de trésorerie ou de Reverse REPO avec les établissements de crédit et la clientèle financière.

Les ressources du CPM collectées auprès de la clientèle ont augmenté de 7,8%, passant de 207,4 milliards de DH en décembre 2014 à 223,5 milliards de DH à fin décembre 2015. Cette hausse concerne les comptes sur carnet (+8,9%) et les dépôts à vue (+7,6%) alors que le refinancement, via le marché monétaire, a baissé (pensions BAM). Ainsi, la part des ressources rémunérées par rapport à la structure globale des ressources a connu une légère baisse entre 2014 et 2015.

Le coefficient de transformation du Groupe s'est situé à 85,2% en décembre 2015 contre 91% en un auparavant du fait du développement plus important des dépôts de la clientèle par rapport à l'activité de crédit.

4. RISQUES OPERATIONNELS

Bank Al Maghrib, définit les « Risques Opérationnels » comme étant les risques de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables aux procédures, au personnel et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs.

Stratégie Risques

Contrairement aux risques de marché et de crédit, l'exposition aux risques opérationnels n'est pas la contrepartie d'un gain potentiel. En effet, les risques opérationnels sont subis et connaissent une importance croissante ces dernières années, principalement en raison de l'évolution des activités bancaires et financières par la sophistication des produits, la généralisation des traitements en temps réel et l'augmentation des capitaux manipulés. Cet essor est par ailleurs le résultat d'une clientèle de plus en plus avertie tant sur le plan réglementaire, que dans le suivi de ses opérations. Il est notamment lié à l'élargissement d'externalisation d'activités. Enfin, il s'explique aussi, par l'intérêt accru porté aux risques à faible probabilité d'occurrence mais à forte intensité.

Ainsi, le périmètre des risques opérationnels est extrêmement large, il concerne la quasi-totalité des processus de la banque. C'est pourquoi, la gestion des risques opérationnels est l'affaire de tous.

Afin de maîtriser ses risques opérationnels, le GBP a mis en place une politique de gestion des risques opérationnels qui s'inscrit dans un système d'amélioration continue :

- collecter les données sur les risques (potentiels) et /ou les incidents (avérés) ;
- analyser les risques (potentiels) et /ou les incidents (avérés) et évaluer leurs conséquences financières ;
- alerter les principaux responsables concernés par les dits incidents ;
- disposer d'outils et d'indicateurs de pilotage à destination à l'ensemble des acteurs pour communiquer les données sur les risques (potentiels) et /ou les incidents (avérés) et apprécier l'exposition aux risques opérationnels ;
- faire engager des actions préventives et correctives qui s'imposent pour réduire les impacts, la probabilité de survenance des incidents tout en assurant un suivi régulier.

Politique du GBP en matière de Risques Opérationnels

Les politiques et les procédures de gestion et de suivi des risques opérationnels sont formalisées en tenant compte des entités impliquées dans le processus d'évaluation de suivi et de contrôle des risques.

Compte tenu de la nature des risques opérationnels, les dispositions réglementaires internes impliquent un nombre important d'acteurs qui interviennent dans :

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2015

- l'identification et l'auto-évaluation des risques ;
- la collecte et le contrôle des incidents ;
- la sensibilisation et l'animation de la filière des risques opérationnels ;
- l'utilisation des cartographies des risques dans le cadre des activités de contrôle et d'audit.

Ainsi, les principales circulaires internes qui régissent les risques opérationnels sont les suivantes :

- politique de gestion des risques opérationnels Groupe : elle définit la politique générale de gestion des risques opérationnels aussi bien au sein du CPM, qu'au sein de l'ensemble du Groupe Banque Populaire ;
- gestion des Risques liés aux Activités Externalisées du GBP : elle définit la politique générale en terme de gestion des risques opérationnels pour permettre d'externaliser une activité de la Banque, mais aussi des moyens à mettre en œuvre pour avoir un certain niveau de contrôle sur la gestion des risques chez les prestataires ;
- politique Générale et Gouvernance du Plan de Continuité d'Activité du Groupe BP : elle définit la politique de continuité d'activité adoptées par le Groupe afin de lui permettre d'honorer ses engagements aussi bien envers ses clients que vis-à-vis de ses fournisseurs en cas de sinistre grave.

Organisation de la filière risques opérationnels

L'organisation de la filière Risques Opérationnels au niveau du groupe s'articule autour de :

- la fonction Centrale au niveau du siège, chargée de la conception et du pilotage des outils méthodologiques et informatiques ;
- un réseau animé de Gestionnaires de Risques dans leurs périmètres respectifs (BCP, BPR). Ils participent à la mise à jour de la cartographie des risques opérationnels et assurent la mise en place des plans d'actions pour le renforcement du dispositif de maîtrise des risques ;
- des correspondants désignés par métier dans le cadre du protocole de collecte des pertes. Ces correspondants ont pour mission de recenser les pertes opérationnelles et de les inventorier dans l'outil de gestion des risques, commun à l'ensemble du GBP et pour certaines filiales ;
- des correspondants au niveau des filiales (Contrôleurs Internes ou autres), qui veillent à la mise en place de la méthodologie et des outils R.O en synergie avec le dispositif adopté au sein du Groupe.

Principaux outils de gestion des risques opérationnels

Les quatre principaux outils méthodologiques sont : la cartographie des risques opérationnels, le processus de collecte des incidents, le suivi des risques liés aux activités externalisées et le plan de continuité d'activité (PCA).

Cartographie des risques opérationnels

L'année 2015 a connu la poursuite de la revue des cartographies des risques opérationnels des macro-processus majeurs de la Banque selon la nouvelle démarche adoptée en 2011.

Les principaux objectifs atteints par cette démarche concernent :

- la mise en place d'une démarche d'évaluation des risques plus qualitative permettant de se concentrer sur les plans d'action couvrant les risques les plus critiques ;
- l'harmonisation de l'évaluation des risques entre les Banques Régionales permettant une visibilité plus claire sur l'exposition au risque pour le Groupe ;
- la concentration des efforts des Banques Régionales dans l'identification des risques spécifiques et les propositions de plans d'action pouvant servir tout le Groupe ;
- la mise à jour de la cartographie des risques moins fastidieuse pour se concentrer sur les vrais enjeux relevés par les experts métiers.

Les cartographies des risques opérationnels des domaines support Comptabilité et Logistique ont été réalisées et validées courant le quatrième semestre 2015. Les principaux plans d'action seront présentés début 2016 aux organes de gouvernance afin de mettre en place un planning de réalisation. La cartographie de l'activité des Ressources Humaines est en cours de finalisation.

La démarche de cartographie se déroule en plusieurs phases :

- découverte du processus: Analyse des dispositifs mis en place pour la gestion de l'activité en termes de procédures, d'acteurs, d'outils;
- identification des événements de risques: En partant des différents métiers de la banque, l'identification des événements de risques se réalise à travers un balayage des principaux risques potentiels encourus dans l'exercice d'une activité ; ensuite ce recensement est affiné progressivement au fil des réunions tenues avec les experts métier ;
- mesure et évaluation des événements de risques : Pour chaque événement, le risque est évalué en termes de « Probabilité d'occurrence » et d'« Impact/perte » encourus en cas de survenance;

- appréciation des moyens de surveillance et de couverture des risques : Il s'agit de l'évaluation de la qualité des dispositifs de contrôles existants pour chaque événement de risque.

Collecte des incidents

Il existe un système de collecte des incidents risques opérationnels basé sur un mécanisme déclaratif à double regard accessible aux différents acteurs des processus opérationnels majeurs de la banque. La saisie des incidents se fait directement au niveau de l'outil informatique dédié, acheminé via un workflow permettant aux responsables hiérarchiques de contrôler la pertinence des informations remontées par leurs collaborateurs, et d'être avertis en temps réel des événements intervenus dans leur périmètre afin de mettre en place des actions correctives.

De plus, l'outil de gestion des risques opérationnels Groupe a été élargi à plusieurs filiales. Celles-ci ont été formées sur l'outil, afin de favoriser une collecte consolidée des incidents tout en accordant une indépendance à l'administration locale.

Dispositif de suivi des risques liés aux activités externalisées

Le gestion des risques liés aux activités externalisées a pour objectif de suivre le niveau d'exposition des risques opérationnels auxquels la banque est exposée sur les activités les plus critiques confiées à des prestataires externes.

Elle se caractérise par :

- un recensement et une localisation des prestations externalisées sur le périmètre CPM en séparant entre les prestations centralisées (monétique, éditique, confection des chèquiers,...) et les prestations en régions (tri et conditionnement de billets, transport de fonds, gardiennage,...) ;
- une analyse à l'aide de scores permettant d'hierarchiser les domaines par niveau de risque et les prestataires par niveau de maîtrise des risques ;
- des visites effectuées par des équipes mixtes opérationnelles et risques afin d'avoir une idée plus précise du niveau de maîtrise des risques par le prestataire sur les volets qui lui sont confiés par la banque ;
- des plans d'action pour permettre une meilleure maîtrise des risques liés à l'externalisation (suivi de la santé financière de la société, communication sur leurs plans de continuité d'activité, sur la qualité du suivi de l'activité,...).

Plan de Continuité d'Activité (PCA)

Le Groupe Banque Populaire dispose d'un Plan de Continuité d'Activité visant à assurer, selon divers scénarios de crise, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de service ou d'autres tâches opérationnelles essentielles puis la reprise planifiée des activités.

Un PCA prévoit donc l'ensemble des solutions de secours (organisationnelles, logistiques, techniques, humaines et de communication) permettant de réagir efficacement à une crise non maîtrisable et assurer la reprise dans les délais des activités vitales en cas d'indisponibilité des personnes, des locaux, des systèmes d'information ou des prestataires essentiels.

En 2015, le chantier de mise à jour du corpus documentaire PCA (Guide méthodologique, fiches de poste, plan de communication,...) a été finalisé et plusieurs procédures sont en cours de réalisation.

Il est important de noter qu'aucun sinistre majeur n'est survenu au cours de l'année 2015 obligeant la banque à activer son PCA.

5. RISQUE PAYS

Politique de maîtrise des risques

Courant l'année 2015, la BCP s'est dotée d'un dispositif de gestion du risque pays construit autour d'un modèle de notation interne. Ce modèle permet de quantifier le risque sur les pays à partir de données quantitatives (indicateurs économiques et financiers) et qualitatives (environnement politique et réglementaire). La liste des indicateurs utilisés est multiple (Inflation, Solde Public, Dynamique d'investissement, Rule of Law, Regulatory quality...) et se base sur des publications et appréciations d'organismes internationaux (FMI, Banque Mondiale, Doing Business...).

La notation est déclinée selon quatre types de risques différents : le risque de défaut souverain, le risque de non-transfert, le risque corporate assimilé au risque de choc macroéconomique généralisé ainsi que le risque de système bancaire. Pour chacun de ces types de risque, des notations distinguent le risque à court terme (moins de 12 mois) et le risque à moyen terme (au-dessus de 12 mois).

En application de ce dispositif, la BCP a procédé, pour la première fois, à la constitution d'une provision couvrant le risque pays sur l'ensemble de ses expositions en Afrique Subsaharienne relevant du périmètre ABI.

L'initiative de la BCP témoigne ainsi de sa politique rigoureuse en matière de gestion de l'ensemble des risques, l'objectif étant d'asseoir son développement sur des bases solides et de renforcer ses fondamentaux.



BANQUE POPULAIRE

FAITE POUR VOUS